

Inspection générale des bibliothèques

Les dépenses documentaires des universités

Rapport à

madame le ministre de l'éducation nationale,
de l'enseignement supérieur et de la recherche

monsieur le secrétaire d'Etat à l'enseignement supérieur
et à la recherche



LISTE DES DESTINATAIRES

MADAME LA MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

CABINET

- MONSIEUR BERNARD LEJEUNE, DIRECTEUR DU CABINET

MONSIEUR LE SECRETAIRE D'ÉTAT CHARGE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE

CABINET

- MONSIEUR CHRISTOPHE STRASSEL, DIRECTEUR DU CABINET

ENVOIS ULTÉRIEURS PROPOSÉS

- Monsieur le chef de service de l'IGAENR
- Madame la directrice générale de l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle
- Monsieur le directeur général de la recherche et de l'innovation
- Monsieur le secrétaire général du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche
- Monsieur le chef du service de la coordination des stratégies de l'enseignement supérieur et de la recherche
- Madame le chef du département de l'information scientifique et technique et du réseau documentaire

- Monsieur le président du Haut-Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (HCERES)
- Monsieur le président de la conférence des présidents d'universités (CPU)
- Mesdames et Messieurs les présidents d'université ayant répondu à l'enquête sur les dépenses documentaires
- Monsieur le président de la conférence des grandes écoles (CGE)
- Monsieur le président de l'Association des directeurs et personnels de direction des bibliothèques universitaires (ADBU)

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE**

Inspection générale des bibliothèques

Les dépenses documentaires des universités

Juin 2016

Pierre CARBONE
Inspecteur général des bibliothèques

SOMMAIRE

Introduction	- 1 -
1. Méthodologie.....	- 2 -
▪ Définition des dépenses documentaires.....	- 2 -
▪ Structure des dépenses d'acquisition de documents	- 2 -
▪ L'effet de la licence nationale Elsevier	- 3 -
▪ Echantillon	- 3 -
▪ Date de passage aux responsabilités et compétences élargies (RCE).....	- 4 -
▪ Universités en déficit durant cette période	- 4 -
▪ Données quantitatives demandées	- 4 -
2. Evolution des dépenses d'acquisition documentaire de 2011 à 2015.....	- 6 -
2.1. Evolution des dépenses d'acquisition documentaire totales de l'échantillon	- 6 -
2.1.1. Evolution de 2011 à 2015 hors dépenses Elsevier	- 6 -
Tableau 1 – Dépenses d'acquisition documentaires totales – Base 100 en 2011.....	- 6 -
▪ Ecart constaté en base 100 entre 2015 et 2011	- 7 -
▪ Evolution année par année de 2011 à 2015	- 7 -
2.1.2. Evolution en ratio par étudiant hors Elsevier	- 8 -
Tableau 2 – Dépenses d'acquisition documentaire totales hors Elsevier – ratio par étudiant.....	- 9 -
Tableau 3 – Evolution globale des dépenses Elsevier de 2011 à 2015 pour l'échantillon.....	- 10 -
Tableau 4 – Evolution du prélèvement à la source pour la licence nationale Elsevier	- 11 -
Tableau 5 – Dépenses d'acquisition documentaire totales avec et sans Elsevier (Base 100 en 2011) -	- 12 -
2.2. Dépenses documentaires hors SCD et sur budget du SCD	- 13 -
Tableau 6 – Dépenses documentaires sur budget du SCD en % des dépenses documentaires totales -	- 14 -
▪ Evolution des dépenses documentaires hors SCD de 2011 à 2015	- 14 -
Tableau 7 – Evolution des dépenses documentaires hors SCD (base 100 en 2011)	- 15 -
▪ Evolution du poids des BUFR depuis 1974	- 15 -
2.3. L'évolution des dépenses d'acquisition documentaire des SCD.....	- 16 -
2.3.1. Evolution globale hors Elsevier de 2011 à 2015	- 16 -
Tableau 8 – Dépenses d'acquisition documentaire des SCD de 2011 à 2015 hors Elsevier (base 100 en 2011).....	- 17 -
▪ Evolution des dépenses documentaires des SCD hors Elsevier en ratio par étudiant.....	- 18 -
Tableau 9 - Evolution des dépenses documentaires des SCD hors Elsevier en ratio par étudiant	- 18 -
2.4. Dépenses d'acquisition sur support matériel et numérique.....	- 19 -
2.4.1. Evolution des dépenses en livres imprimés	- 19 -
Tableau 10 - Evolution des dépenses en livres imprimés de 2011 à 2015 (indice 100 en 2011).....	- 19 -
2.4.2. Structure des dépenses par type en 2015 et en 2011.....	- 20 -
Tableau 11 – Evolution de la structure des dépenses d'acquisition de 2011 à 2015.....	- 20 -
2.4.3. Autres dépenses d'acquisition sur support matériel	- 21 -
2.5. Dépenses de conservation et de numérisation.....	- 21 -

3. Dépenses documentaires pour la formation ou pour la recherche ?	- 21 -
Tableau 12 – Evolution des dépenses formation et recherche	- 22 -
4. Evolution des achats documentaires des SCD	- 24 -
4.1. Les achats de livres imprimés	- 24 -
Tableau 13– Evolution des achats de livres (volumes) de 2011 à 2015.....	- 24 -
4.2. Les achats de livres électroniques	- 25 -
Tableau 14 – Achats de livres électroniques – nombre de titres	- 26 -
4.3. Abonnements aux périodiques imprimés et électroniques	- 26 -
Tableau 15 – Evolution des abonnements aux périodiques imprimés et électroniques	- 27 -
5. Dépenses d’acquisition documentaire du SCD et budget global de fonctionnement du SCD	- 27 -
Tableau 16 - % dépenses d’acquisitions documentaires / budget global du SCD.....	- 28 -
6. Dépenses d’investissement pour la documentation sur budget des établissements- 29	-
Tableau 17 – Dépenses d’investissement pour la documentation	- 29 -
7. Dépenses globales pour la fonction documentaire	- 30 -
7.1. Masse salariale sur fonctions documentaires hors SCD.....	- 30 -
Tableau 18 - Masse salariale sur fonctions documentaires hors SCD/BIU.....	- 30 -
7.2. Masse salariale imputable au SCD hors fonctions documentaires.....	- 31 -
Tableau 19 - Masse salariale au SCD sur fonctions support : GRH/GFC, informatique, immobilier- 31 -	
7.3. Maintenance et fluides pour le SCD sur budget des services centraux.....	- 32 -
8. Poids de la fonction documentaire	- 32 -
Tableau 20 – Poids budgétaire en 2015 des SCD dans le budget de fonctionnement des universités - 32 -	
Tableau 21 –Poids de la fonction documentaire en 2015 (prélèvement Elsevier inclus).....	- 34 -
9. Evolution des dépenses documentaires des SCD au cours des 25 dernières années ...	- 35 -
10. Effort global pour la documentation universitaire et de recherche	- 36 -
11. Eléments qualitatifs de politique documentaire	- 37 -
11.1. Orientations de politique documentaire	- 37 -
11.2. Niveaux pédagogie et recherche.....	- 42 -
11.3. Part respective des achats de manuels et de monographies de recherche	- 43 -
11.4. Politique d’exemplaires pour les manuels.....	- 45 -

11.5. Imprimé et numérique - 48 -

Conclusion..... - 53 -

Annexes - 57 -

Introduction

La lettre de mission de l'Inspection générale des bibliothèques pour 2015-2016 inscrit une mission sur les dépenses documentaires des universités.

Cette mission a pour origine l'alerte donnée en mai 2015 par l'ADBU, pour laquelle les services communs de documentation (SCD) connaissaient un recul historique des dépenses documentaires, affectant particulièrement les achats d'ouvrages, notamment pour les étudiants.

Plusieurs phénomènes ont affecté les SCD ces dernières années, qui amènent à y porter attention : la fin de la dotation fléchée aux bibliothèques universitaires en 2009 et l'intégration de leurs subventions dans la dotation globale de fonctionnement des universités, le passage entre 2009 et 2012 de toutes les universités aux responsabilités et compétences élargies, la conclusion en 2014 d'une licence nationale pour l'abonnement à la collection électronique Elsevier Freedom qui a eu pour conséquence un prélèvement à la source sur les dotations des universités.

La présente étude se situe dans un cadre plus large que les seuls SCD, et porte sur la globalité des dépenses documentaires des universités. Elle vise également à situer l'évolution des dépenses documentaires des SCD à la fois par rapport à l'évolution de leur budget de fonctionnement et par rapport à l'évolution du budget global de fonctionnement des universités.

Pour établir le constat, une enquête portant sur la période de 2011 à 2015 a été adressée à un échantillon représentatif de 25 universités. Ce constat est complété par des mises en perspective :

- l'évolution des dépenses documentaires des SCD sur un quart de siècle, à l'aide de repères portant sur les années 1990, 1995, 2000, 2005, 2010 et 2015 ;
- l'évolution du rapport entre les dépenses documentaires des BU et hors BU à l'aide des rapports réalisées par l'IGB en 1992 et 2006.

1. Méthodologie

▪ Définition des dépenses documentaires

Dans la nomenclature de l'Enquête statistique générale (annuelle) auprès des bibliothèques universitaires (ESGBU), les dépenses documentaires comprennent :

- les dépenses d'acquisition de documents,

- les dépenses de conservation, à savoir « *toutes les dépenses concernant les mesures prises pour maintenir l'intégrité des documents ou collections et en prolonger la durée de vie, en tenant compte également de la conservation numérique (stratégie permettant l'archivage, l'entretien et l'accès à un objet numérique sur une longue durée). Exemples : dépenses relatives à la reliure, à la restauration, à l'achat d'équipements (étiquettes antivol, boîtes) nécessaires pour la préservation des documents, abonnements au CINES. (Source ISO 2789¹ 2.3.14 et 2.5.1).* »,

- les dépenses de numérisation, ou « *dépenses liées au processus permettant de convertir des supports analogiques sous forme numérique. La numérisation pour la fourniture de documents de la collection à un usager ou une institution est exclue. La numérisation réalisée à des fins de conservation est comprise. La numérisation de masse est comprise. (Source : ISO 2789 2.13.15).* ».

▪ Structure des dépenses d'acquisition de documents

Les dépenses d'acquisition de documents se décomposent elles-mêmes en :

- dépenses d'acquisition de documentation sur support matériel : achat de livres imprimés, abonnement à des périodiques imprimés, achat d'autres documents sur support matériel (y compris les manuscrits, cartes et plans, documents sonores et audiovisuels, tous documents graphiques, microformes) ;

- dépenses d'acquisition de documentation numérique (achat de livres électroniques ou abonnement à un bouquet de livres, abonnement à des périodiques électroniques, abonnement à des bases de données à usage des lecteurs – et non à usage professionnel).

Sont exclues de ce champ les dépenses de documentation pour l'administration.

Le recul des dépenses documentaires déploré par l'ADBU vise précisément les dépenses d'acquisition de documents. Il sera toutefois utile d'observer l'évolution parallèle des dépenses de numérisation.

¹ Norme ISO 2789 Statistiques internationales de bibliothèque.

▪ **L'effet de la licence nationale Elsevier**

L'abonnement des membres du consortium Couperin à la collection électronique Elsevier Freedom se faisait à travers un groupement de commandes porté par l'Agence bibliographique de l'enseignement supérieur (Abes) qui payait à Elsevier la facture globale et refacturait à chaque membre sa part. Le nouveau contrat conclu en 2014 prend la forme d'une licence nationale, payée par l'Abes grâce à un prélèvement à la source opéré par le MENESR sur la dotation globale de fonctionnement de chaque université et faisant également l'objet d'une facturation complémentaire de l'Abes à chaque membre.

Optiquement, du fait de ce prélèvement, les dépenses documentaires des universités baissent nécessairement. En effet, pour l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur relevant du MENESR, le montant total payé à Elsevier en 2013 était de 20,89 M€, et le montant HT était de 18,16 M€ en 2014 et 17,86 M€ en 2015. Par ailleurs, les critères de répartition des prélèvements ont évolué entre ceux effectués fin 2013 sur la DGF sur le budget 2014 et ceux adoptés fin 2014 et appliqués à partir de 2015, ce qui induit des redistributions importantes

Pour l'échantillon enquêté, le montant des dépenses Elsevier sur budget de ces établissements était passé de 7,6 M€ en 2013 (18,27% des dépenses documentaires totales) à 0,98 M€ en 2014 (3,06%).

Le rapporteur est donc amené à comparer presque systématiquement l'évolution des résultats selon que l'on prend en compte ou non les dépenses de l'établissement stricto sensu, c'est-à-dire selon que l'on fait abstraction ou non des coûts du prélèvement pour Elsevier

▪ **Echantillon**

Cette enquête est effectuée auprès d'un échantillon de 25 universités, représentatives de l'ensemble des universités selon leur dominante disciplinaire et selon la ventilation en dépenses documentaires pour la formation ou pour la recherche.

Cet échantillon comprend : 7 grandes universités pluridisciplinaires (GP), 8 universités petites et moyennes pluridisciplinaires (PMP), 4 universités à dominante sciences techniques et santé (STS), 3 universités à dominante droit économie et gestion (DEG) et 3 universités à dominante lettres-sciences humaines et sociales (LSHS).

Cet échantillon comprend 26 bibliothèques, l'université Paris Descartes gérant le SCD et la BIU Santé. Le montant total des dépenses d'acquisition documentaire des SCD de l'échantillon en 2011 atteignait 34 M€ sur un total France de 104,7 M€, soit près de 32,5%.

Le niveau des dépenses documentaires pour la formation ou pour la recherche a été pris en compte dans la constitution de l'échantillon : la part des dépenses documentaires pour la formation était inférieure ou égale à 35% pour 6 BU, comprise entre 35 et 50% pour 10 BU, comprise entre 50 et 75% pour 6 BU et non déterminée pour 4 BU.

L'échantillon comprend les universités suivantes :

- Université de Bourgogne (GP)

- Université de La Rochelle (PMP)
- Université du Havre (PMP)
- Université Lille 1 - Sciences et Technologies (STS)
- Université Lille 2 - Droit et Santé (DEG)
- Université Charles de Gaulle – Lille 3 (LSHS)
- Université de Limoges (GP)
- Université Jean Moulin Lyon 3 (DEG)
- Université de Haute-Alsace (PMP)
- Université de Nantes (GP)
- Université Nice Sophia-Antipolis (GP)
- Université de Pau et des Pays de l'Adour (GP)
- Université Perpignan Via Domitia (PMP)
- Université de Poitiers (GP)
- Université Rennes 2 (LSHS)
- Université de Savoie (PMP)
- Université de Strasbourg (GP)
- Université de Toulon (PMP)
- Université Toulouse1 Capitole (DEG)
- Université Toulouse Jean Jaurès – Toulouse 2 (LSHS)
- Université Toulouse 3 – Paul Sabatier (STS)
- Université Descartes Paris 5 (SCD et BIU Santé) (GP)
- Université Pierre et Marie Curie Paris 6 (STS)
- Université Paris Est Marne-la-Vallée (PMP)
- Université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines (PMP).

Afin d'obtenir une série complète de 2011 à 2015, les universités ayant fusionné durant cette période n'ont pas été retenues. Toutefois, l'échantillon comprend une grande université fusionnée avant 2011 (Strasbourg).

▪ **Date de passage aux responsabilités et compétences élargies (RCE)**

Dans cet échantillon, seules Lille 3, Perpignan et Toulon sont passées aux RCE en 2012.

Sont passées aux RCE en 2011 : Chambéry, Le Havre, Lille 1 et Toulouse 2.

Toutes les autres sont passées aux RCE avant 2011.

▪ **Universités en déficit durant cette période**

Plusieurs des universités de l'échantillon ont été en déficit au moins une année durant cette période : Chambéry, Le Havre, Lille 1, Mulhouse, Pau, Strasbourg, Paris 5, Paris Est Marne-la-Vallée, Versailles-Saint-Quentin, notamment.

▪ **Données quantitatives demandées**

Le formulaire d'enquête est consultable en Annexe 2.

- *Données fournies annuellement par les SCD dans le cadre de l'ESGBU (§1 à 3)*

Pour les années 2011 à 2014, il s'agit de données déjà fournies dans l'enquête statistique annuelle. Pour l'année 2015, il s'agit de données que les SCD étaient en train de rassembler en vue de la même enquête.

La seule donnée non fournie dans l'enquête statistique annuelle concerne les dépenses facturées par l'Agence bibliographique de l'enseignement supérieur pour le contrat Elsevier Science Direct.

- *Autres données quantitatives (§ 4 à 6)*

Ces données visent :

- à évaluer l'effort global de l'université pour la fonction documentaire, que les dépenses soient sur le budget du SCD ou sur celui des services centraux ;
- à situer l'évolution de l'effort pour la fonction documentaire au sein du budget global de fonctionnement de l'université ;
- à déterminer des ratios par étudiant ou enseignant-chercheur.

- *Données qualitatives demandées (§ 7)*

A enveloppe constante, les budgets documentaires peuvent être consacrés à des publics différents (étudiants ou chercheurs), et les services peuvent faire des choix différents entre imprimé et électronique ou entre achat de livres et abonnements de périodiques, avoir une politique d'achat d'exemplaires différente. Ce sont ces données qui au bout du compte ont des effets sur le service aux usagers et l'utilisation des ressources.

On est donc amené à se demander :

- si des orientations de politique documentaire sont clairement formulées ;
- dans quelle mesure les contraintes budgétaires et économiques contrarient le cas échéant leur mise en œuvre ;
- quelle est la part respective des dépenses consacrées à la formation ou à la recherche ;
- quelle est l'évolution respective des dépenses d'achat de monographies et d'abonnement à des périodiques ;
- quel est le rapport entre documentation française et étrangère ;
- plus globalement, quelle est l'évolution du rapport entre imprimé et électronique.

A cette fin, des données qualitatives sont demandées concernant : les orientations de politique documentaire ; la répartition par grand secteur disciplinaire ; la part respectives des achats de manuels et de monographies de recherche ; la politique d'exemplaires pour les manuels.

2. Evolution des dépenses d'acquisition documentaire de 2011 à 2015

2.1. Evolution des dépenses d'acquisition documentaire totales de l'échantillon

Ces dépenses comprennent celles effectuées par les SCD et hors SCD par des composantes ou par les services centraux.

2.1.1. Evolution de 2011 à 2015 hors dépenses Elsevier

Hors dépenses Elsevier (prélevées à la source ou facturées par l'Abes), on observe en 2015 par rapport à 2011 une baisse quasi-générale, dans 20 des 25 universités².

Tableau 1 – Dépenses d'acquisition documentaires totales – Base 100 en 2011

	2015	2014	2013	2012	2011
Chambéry	86,30	84,34	85,92	91,53	100,00
Dijon	98,16	103,78	95,05	93,94	100,00
La Rochelle	85,26	91,23	94,33	79,96	100,00
Le Havre	95,39	92,52	88,92	77,53	100,00
Lille 1	Données 2011 incomplètes				
Lille 2	99,54	91,08	95,93	101,69	100,00
Lille 3	91,95	83,11	82,88	87,00	100,00
Limoges	95,10	98,69	113,02	107,11	100,00
Lyon 3	122,77	NR	118,94	147,77	100,00
Mulhouse	74,12	61,28	62,82	78,75	100,00
Nantes	84,53	78,85	79,01	91,48	100,00
Nice	95,07	90,31	84,33	82,15	100,00
Pau	79,02	82,89	76,95	100,60	100,00
Perpignan	95,94	106,06	100,32	117,40	100,00
Poitiers	80,98	89,05	97,40	102,73	100,00
Rennes 2	111,20	104,74	106,46	102,73	100,00
Strasbourg	111,24	99,82	105,92	103,33	100,00
Toulon	81,12	75,39	81,52	83,43	100,00
Toulouse 1	95,25	104,59	96,11	101,22	100,00
Toulouse 2	56,73	58,52	54,04	60,60	100,00
Toulouse 3	124,49	98,24	102,52	95,89	100,00

² 1 université ayant fourni une série incomplète n'est pas prise en compte ici.

	2015	2014	2013	2012	2011
Paris 5	70,54	52,53	81,35	96,91	100,00
Paris 6	80,72	63,84	71,95	78,06	100,00
UPEM	76,49	87,62	84,28	81,48	100,00
UVSQ	61,81	40,32	71,43	77,17	100,00
TOTAL	89,39	82,43	93,40	99,86	100,00

▪ **Ecart constaté en base 100 entre 2015 et 2011**

Globalement pour 24 établissements (en exceptant 1 université ayant fourni des séries incomplètes), le montant total des dépenses d'acquisition documentaire hors Elsevier a baissé de 10,61% entre 2011 et 2015.

Seules 4 universités sur 24 voient leur budget documentaire augmenter de + 10% à +25% : Rennes 2 (+11,20%), Strasbourg (+11,24%), Lyon 3 (+22,77%), Toulouse 3 (+24,49%).

20 universités sur 24 subissent des baisses plus ou moins importantes :

- de 0% à -5% : Lille 2 (-0,46%), Dijon (-1,84%), Perpignan (-4,06%), Le Havre (-4,61%), Toulouse 1 (-4,75%), Limoges (-4,90%), Nice (-4,93%) , soit 7 universités,

- de -5% à -10% : 1 université, Lille 3 (-8,05%),

- de -10% à -15% : 2 universités, Chambéry (-13,70%), La Rochelle (-14,74%),

- de -15% à -20% : 4 universités, Nantes (-15,47%), Toulon (-18,88%), Poitiers (-19,02%), Paris 6 (-19,28%),

- de -20% à -25% : 2 universités, Pau (-20,98%), Paris Est Marne-la-Vallée (-23,51%),

- au-delà de - 25% : 4 universités, Mulhouse (-25,88%), Paris 5 (-29,46%), Versailles Saint-Quentin (-38,19%), Toulouse 2 (-43,327%).

La typologie des universités (petite ou grande pluridisciplinaire, à dominante scientifique ou LSHS ou juridique) ne semble pas avoir d'influence sur ce constat, les différents groupes ci-dessus mêlant des universités de type différent.

▪ **Evolution année par année de 2011 à 2015**

Les évolutions année par année sont contrastées. On note :

- une baisse presque constante depuis 2012 pour Toulouse 2 et Paris Est Marne-la-Vallée ;

- une baisse de 2012 à 2014 avec une remontée en 2015 à un niveau inférieur à 2011 pour : Chambéry, Lille 3, Mulhouse, Nantes, Toulon, Paris 5, Paris 6, Versailles Saint-Quentin ;

- dans le cas de Paris 5, la baisse est très forte en 2014 (on passe de l'indice 81,35 en 2013 à 52,53 en 2014 pour remonter à l'indice 70,54 en 2015) ;

- Versailles Saint-Quentin se caractérise par une très forte baisse en 2014 (indice 40,32), année où le SCD n'a pu acquérir aucun livre ;
- une baisse graduelle en 2013 et 2014 avec une remontée en 2015 à un niveau inférieur à 2011 pour : Lille 2 ;
- une baisse constante depuis 2013 pour : Poitiers ;
- une baisse en 2012 et 2013 suivie d'une remontée en 2014 et 2015, mais pour parvenir à un niveau inférieur à 2011 : Le Havre, Nice ;
- une évolution sinusoïdale avec des baisses suivies de hausses selon les années : La Rochelle, Toulouse 1, Toulouse 3 ; seul Toulouse 3 parvient à un niveau supérieur à 2011 ;
- une évolution sinusoïdale avec des hausses suivies de baisses selon les années : Limoges, Pau, Perpignan ;
- une hausse quasi-constante de 2011 à 2015 pour Rennes 2 et Strasbourg.

Au total, sur 24 établissements pris en compte, seuls 5 sont à un niveau égal (Lille 2) ou supérieur (Lyon 3, Rennes 2, Strasbourg, Toulouse 3) à 2011.

Sur le montant total de l'échantillon pris en compte, toutefois, la tendance est baissière avec une remontée en 2015 (-10,61% en 2015 par rapport à 2011, mais +9% en 2015 par rapport à 2014).

2.1.2. Evolution en ratio par étudiant hors Elsevier

Le calcul en ratio par étudiant hors Elsevier est pertinent dans la mesure où il s'agit d'une ressource pour la recherche. L'évolution du ratio, à la baisse, cumule la baisse des dépenses documentaires et l'augmentation du nombre d'étudiants (+10,6% en 5 ans sur l'ensemble de l'échantillon).

Globalement, le ratio par étudiant passe en cinq ans de 72,34€ à 58,46€, et baisse de 19,19%, soit 7,58% de plus que la baisse en valeur absolue. Seuls Lyon 3, Perpignan et Toulouse 3 se trouvent à un niveau supérieur à 2011, mais Lyon 3 et Perpignan sont à un niveau inférieur à 2012. Strasbourg est presque stable (-0,24%).

La baisse en ratio est de 7% à 10% pour : Dijon, Lille 2, Lille 3, Rennes 2. Elle est de 10% à 15% pour : Le Havre, Limoges, Toulouse 1 ; de 15% à 20% pour Nice et Toulon ; de 20% à 30% pour Chambéry, La Rochelle, Mulhouse, Nantes, Pau, Poitiers, Paris 6, Paris Est Marne-la-Vallée. Au-delà, elle est de 38% à Paris 5, 47% à Versailles Saint-Quentin, 53% à Toulouse 2. 11 des 24 universités accusent donc une baisse en ratio supérieure à la moyenne.

On note également une forte disparité de ratio par étudiant selon les universités, le minimum étant de 36,07€ (Chambéry) et le maximum de 88,18€ à Toulouse 3. La typologie des universités joue ici plus fortement :

- le ratio va pour les petites et moyennes pluridisciplinaires de 36,07 € (Chambéry) à 84,19€ (Le Havre), la médiane étant à 54€ ;

- il se situe pour les grandes pluridisciplinaires entre 46,75€ (Nice) et 76,93€ (Strasbourg), la médiane étant à 60€ ; dans l'échantillon, seul Pau n'a pas de secteur santé, mais cela ne semble pas avoir d'influence sur son positionnement dans le tableau, car il se situe au-dessus de la médiane ;

- pour les universités à dominante juridique, il va de 43,57€ (Lyon 3) à 65,56€ (Toulouse 1) ;

- pour les universités à dominante LSLH, il se situe entre 36,19€ (Toulouse 2) et 53,06€ (Lille 3), ce qui est un comportement proche des petites et moyennes pluridisciplinaires ;

- pour les universités à dominante scientifique, il est supérieur à 85€ (les 3 universités de l'échantillon sont toutes avec un secteur santé).

Tableau 2 – Dépenses d'acquisition documentaire totales hors Elsevier – ratio par étudiant

		2015	2014	2013	2012	2011	Ecart en % 2015/2011
Chambéry	PMP	36,07	37,54	39,56	43,04	49,30	-26,84%
Dijon	GP	60,90	65,96	61,64	62,07	65,64	-7,22%
La Rochelle	PMP	60,54	0,00	74,95	63,43	77,38	-21,76%
Le Havre	PMP	84,19	84,73	81,29	74,70	97,08	-13,28%
Lille 1	STS	103,16	109,90	99,76	128,87		
Lille 2	DEG	55,98	53,32	56,74	61,47	61,95	-9,63%
Lille 3	LSH	53,06	50,03	49,33	51,42	58,53	-9,34%
Limoges	GP	69,60	73,52	86,14	85,00	81,68	-14,79%
Lyon 3	DEG	43,57	0,00	44,51	57,18	40,37	7,93%
Mulhouse	PMP	58,18	50,48	53,59	66,52	82,12	-29,15%
Nantes	GP	60,44	57,97	61,49	72,97	81,28	-25,64%
Nice	GP	46,75	47,71	46,38	47,62	56,23	-16,87%
Pau	GP	62,57	66,66	64,70	86,44	83,77	-25,30%
Perpignan	PMP	37,66	0,00	39,55	46,76	37,53	0,36%
Poitiers	GP	60,00	68,15	76,99	85,43	80,78	-25,72%
Rennes 2	LSH	49,78	49,24	52,73	52,84	54,53	-8,72%
Strasbourg	GP	76,93	71,07	78,16	78,16	77,11	-0,24%
Toulon	PMP	53,75	51,54	57,12	57,04	66,57	-19,27%
Toulouse 1	DEG	65,56	73,59	67,20	72,72	73,80	-11,16%
Toulouse 2	LSH	36,19	37,99	37,23	45,22	77,41	-53,24%
Toulouse 3	STS	88,18	69,15	74,53	71,28	75,40	16,95%
Paris 5	STS	66,85	45,61	91,97	106,46	108,41	-38,33%
Paris 6	STS	85,32	70,66	79,82	88,63	113,57	-24,87%
UPEM	PMP	55,80	67,45	66,06	64,96	78,53	-28,95%
UVSQ	PMP	44,46	29,61	50,77	56,70	84,22	-47,22%
TOTAL		58,46	55,25	65,19	71,39	72,34	-19,19%

Y a-t' il un effet dû au prélèvement à la source pour la licence nationale Elsevier ?

Pour l'échantillon, les dépenses pour le groupement de commandes puis la licence nationale Elsevier évoluent comme suit :

Tableau 3 – Evolution globale des dépenses Elsevier de 2011 à 2015 pour l'échantillon

	Facturation Abes	Prélèvement à la source	Total
2011	5 199 689	0	5 199 689
2012	6 524 886	0	6 524 886
2013	7 492 211	0	7 492 211
2014	968 120	7 522 760	8 490 880
2015	351 470	5 368 521	5 719 991

Lors du passage en licence nationale, un prélèvement à la source a été effectué fin 2013 sur la dotation globale de fonctionnement 2014 aux universités, sur les bases du coût en 2013, soit TTC. Courant 2014, il a été obtenu que cette dépense pour la recherche soit HT, et un nouveau modèle de répartition a été établi, dont l'application est lissée sur plusieurs années.

Pour certaines universités, le contrat (et donc le prélèvement à la source) prend en compte le CHU (autour de 10k€ à Toulouse 3, de 25 k€ à Poitiers, de 22k€ à Nice), et cette part fait selon les cas l'objet ou non d'une refacturation sur convention.

Selon les établissements, les variations à la baisse ou à la hausse d'une année sur l'autre ne sont pas négligeables. Quand elles sont à la hausse, elles affectent inévitablement les postes sur lesquels il n'y a pas d'engagement supra-annuel (en préservant donc les abonnements et les groupements de commandes), c'est-à-dire les monographies. Les hausses de prélèvement entre 2015 et 2016 auront donc inévitablement un effet courant 2016.

On constate en 2015 par rapport à 2014 des baisses de prélèvement très importantes dans les grandes universités scientifiques ou pluridisciplinaires, qui sont dues au fait que celui effectué en 2014 était supérieur à celui résultant de la nouvelle répartition : -1033 k€ à Paris 5, -565 k€ à Strasbourg, -353 k€ à Paris 6, entre -200 et -300 k€ à Dijon, Lille 1, Lille 2, notamment. Elles sont en partie compensées par des hausses en 2016 par rapport à 2015 : +490 k€ à Paris 5, +268 k€ à Strasbourg, +250 k€ à Paris 6, entre +100 et +130 k€ à Dijon, Lille 1 et Lille 2.

Tableau 4 – Evolution du prélèvement à la source pour la licence nationale Elsevier

	incluant le CHU	Prélèvement Elsevier			Ecart 2015/2014	Ecart 2016/2015
		2016	2015	2014		
Chambéry		85 777	35 674	139 693	-104 019	50 103
Dijon	X	376 867	269 777	490 784	-221 007	107 090
La Rochelle		80 715	68 206	88 798	-20 592	12 509
Le Havre		58 072	40 293	76 688	-36 395	17 779
Lille 1		459 572	330 240	601 954	-271 714	129 332
Lille 2	X	267 029	151 620	393 412	-241 792	115 409
Lille 3		41 292	20 176	63 620	-43 444	21 116
Limoges		191 378	139 773	243 103	-103 330	51 605
Lyon 3		19 772	0	0	0	19 772
Mulhouse		115 172	67 514	166 956	-99 442	47 658
Nantes	X	428 258	362 160	497 585	-135 425	66 098
Nice	X	335 399	310 591	343 721	-33 130	24 808
Pau		124 675	110 950	131 830	-20 880	13 725
Perpignan		81 505	24 632	140 978	-116 346	56 873
Poitiers	X	249 319	181 489	304 896	-123 407	67 830
Rennes 2		46 730	23 437	71 475	-48 038	23 293
Strasbourg		746 269	477 899	1 042 989	-565 090	268 370
Toulon		76 467	49 193	105 624	-56 431	27 274
Toulouse 1		61 116	125 785	0	125 785	-64 669
Toulouse 2		30 206	50 922	0	50 922	-20 716
Toulouse 3	X	687 739	1 338 734	0	1 338 734	-650 995
Paris 5		750 760	260 274	1 294 208	-1 033 934	490 486
Paris 6		897 079	646 191	999 287	-353 096	250 888
UPEM		139 936	125 790	146 768	-20 978	14 146
UVSQ		172 241	157 201	178 391	-21 190	15 040
TOTAL		6 331 967	5 368 521	7 522 760	-2 154 239	963 446

A cela s'ajoute la facturation Abes, autour de 12k€ pour la plupart des établissements de l'échantillon.

Ces mouvements jouent sur une part non négligeable de l'enveloppe de l'échantillon, car en 2013 les coûts du groupement de commandes Elsevier atteignaient 18% des dépenses totales d'acquisition documentaire (SCD + hors SCD).

Cela nous amène à comparer l'évolution de ces dépenses sans Elsevier et avec Elsevier.

Tableau 5 – Dépenses d’acquisition documentaire totales avec et sans Elsevier (Base 100 en 2011)

	Dépenses totales avec Elsevier					Dépenses totales sans Elsevier					Ecart indices 2015 avec – sans Elsevier
	2015	2014	2013	2012	2011	2015	2014	2013	2012	2011	
Chambéry	79,30	72,71	90,05	93,82	100,00	86,30	84,34	85,92	91,53	100,00	7,00
Dijon	98,35	87,52	102,56	100,67	100,00	98,16	103,78	95,05	93,94	100,00	-0,18
La Rochelle	92,38	0,00	96,12	82,93	100,00	85,26	0,00	94,33	79,96	100,00	-7,12
Le Havre	98,70	93,67	97,48	85,90	100,00	95,39	92,52	88,92	77,53	100,00	-3,31
Lille 1	Données 2011 incomplètes					Données 2011 incomplètes					
Lille 2	97,87	82,19	106,31	110,53	100,00	99,54	91,08	95,93	101,69	100,00	1,67
Lille 3	93,34	82,96	86,20	89,95	100,00	91,95	83,11	82,88	87,00	100,00	-1,39
Limoges	91,33	84,06	109,44	106,66	100,00	95,10	98,69	113,02	107,11	100,00	3,78
Lyon 3	122,77	0,00	118,94	147,77	100,00	122,77	0,00	118,94	147,77	100,00	0,00
Mulhouse	79,28	52,58	76,35	84,46	100,00	74,12	61,28	62,82	78,75	100,00	-5,16
Nantes	85,68	69,13	83,03	93,19	100,00	84,53	78,85	79,01	91,48	100,00	-1,14
Nice	106,05	82,57	96,89	94,02	100,00	95,07	90,31	84,33	82,15	100,00	-10,98
Pau	89,13	79,61	86,27	100,76	100,00	79,02	82,89	76,95	100,60	100,00	-10,12
Perpignan	84,10	0,00	95,30	113,99	100,00	95,94	0,00	100,32	117,40	100,00	11,84
Poitiers	91,89	90,34	97,40	102,73	100,00	80,98	89,05	97,40	102,73	100,00	-10,92
Rennes 2	112,93	104,47	110,47	106,53	100,00	111,20	104,74	106,46	102,73	100,00	-1,72
Strasbourg	101,63	83,76	107,03	103,83	100,00	111,24	99,82	105,92	103,33	100,00	9,61
Toulon	80,44	68,60	85,25	86,27	100,00	81,12	75,39	81,52	83,43	100,00	0,67
Toulouse 1	105,48	105,66	96,20	101,24	100,00	95,25	104,59	96,11	101,22	100,00	-10,23
Toulouse 2	59,67	58,60	55,18	61,57	100,00	56,73	58,52	54,04	60,60	100,00	-2,94
Toulouse 3	142,89	122,74	101,89	96,17	100,00	124,49	98,24	102,52	95,89	100,00	-18,40
Paris 5	63,37	42,79	96,34	97,96	100,00	70,54	52,53	81,35	96,91	100,00	7,17
Paris 6	93,45	60,53	89,60	94,41	100,00	80,72	63,84	71,95	78,06	100,00	-12,73
UPEM	90,15	87,27	97,26	93,88	100,00	76,49	87,62	84,28	81,48	100,00	-13,67
UVSQ	66,99	37,66	75,37	80,01	100,00	61,81	40,32	71,43	77,17	100,00	-5,18
TOTAL	91,31	77,42	100,78	104,15	100,00	89,39	82,43	93,40	99,86	100,00	-1,92

Le tableau 5 compare l’évolution de 2011 à 2015 selon que l’on prenne en compte ou non les coûts Elsevier (prélèvement à la source sur la DGF + facturation Abes).

L’effet est mesuré à l’aide des écarts de l’indice 2015 selon que l’on écarte ou que l’on prenne en compte le coût Elsevier (indice avec Elsevier – indice sans Elsevier). Sur le total de l’échantillon, le différentiel est inférieur à 2 points (soit un écart de 1,92%) Plus l’écart en + ou en – est important, plus le nouveau mode de répartition de la licence Elsevier a eu d’effets. Quand l’écart est positif, l’établissement s’est trouvé en 2015 avantagé par la nouvelle

répartition, et l'ampleur de l'écart est à la mesure de cet avantage. Quand l'écart est négatif, l'établissement s'est trouvé en 2015 désavantagé par la nouvelle répartition, et l'ampleur de l'écart est à la mesure de ce désavantage³.

Ce différentiel est nul ou inférieur à + ou - 0,5 dans 1 cas (Dijon - 0,18).

Il est positif dans 7 cas (Dijon, Chambéry, Lille 2, Limoges, Perpignan, Strasbourg, Paris 5).

Il est négatif dans 15 cas, dans une amplitude variable :

- de -1 à -5 (5 cas) : Le Havre, Lille 3, Nantes, Rennes 2, Toulouse 2 ;

- de -5 à -10 (3 cas) : La Rochelle, Mulhouse, Versailles Saint-Quentin ;

- de -10 à -18 (7 cas) : Nice, Pau, Poitiers, Toulouse 1, Toulouse 3, Paris 6, Paris Est Marne-la-Vallée.

2.2. Dépenses documentaires hors SCD et sur budget du SCD

Globalement, si l'on rapporte les dépenses documentaires des SCD de l'échantillon aux dépenses documentaires totales de leurs établissements, le pourcentage se situe entre 79% et 80% et a peu varié par rapport à 2011. En effet, en données corrigées, compte tenu du fait que les données de deux établissements sont incomplètes, le pourcentage moyen est stable en 2015 (79,32% soit -0,04%) par rapport à 2011).

Les évolutions sont toutefois variables selon les établissements. Si l'on se base sur le différentiel en % entre 2015 et 2011, la part du SCD recule dans 11 cas, dans une amplitude qui va de -1% à -13% : par ordre croissant de ce différentiel, Toulouse 1, Rennes 2, Paris 6, Chambéry, Limoges, Lille 3, Nantes, Paris 5, Toulon, Dijon, Poitiers.

Cette part augmente dans 13 cas, dans une amplitude qui va de 1% à 33,5% : par ordre croissant de ce différentiel, Nice, Toulouse 3, Toulon, Toulouse 3, Paris Est Marne-la-Vallée, Lille 2, La Rochelle, Le Havre, Perpignan, Mulhouse, Versailles Saint-Quentin, Pau et Toulouse 2.

La part croissante du SCD dans les dépenses documentaires est le signe d'une rationalisation, mais non d'une croissance des dépenses : elle progresse sur cette période de 52% à 83% à Toulouse 2, où les dépenses documentaires totales ont reculé de 43%.

La part du SCD est inférieure à 70% dans 4 cas : Lille 3, Limoges, Lyon 3 et Poitiers.

Elle est entre 70% et 80% dans 6 cas : Dijon, Lille 2, Mulhouse, Nantes, Nice, Paris 6.

Elle est supérieure à 80% dans 14 cas : Chambéry, La Rochelle, Le Havre, Pau, Perpignan, Rennes 2, Strasbourg, Toulon, Toulouse 1, Toulouse 2, Toulouse 3, Paris 5, Paris Est Marne-la-Vallée, Versailles Saint-Quentin, la valeur maximale étant de 94% (à Marne-la-Vallée).

³ Toulouse 3 constitue une exception, le prélèvement effectué en 2015 portant sur les années 2014 et 2015.

Tableau 6 - Dépenses documentaires sur budget du SCD en % des dépenses documentaires totales

	2015	2014	2013	2012	2011	Ecart 2015-2011
Chambéry	82,31%	86,13%	86,88%	89,75%	84,67%	-2,36%
Dijon	74,48%	72,25%	79,41%	77,76%	79,94%	-5,46%
La Rochelle	84,67%	82,98%	84,38%	80,51%	81,85%	2,82%
Le Havre	88,26%	88,61%	88,80%	85,33%	84,64%	3,62%
Lille 1	74,61%	73,58%	78,25%	69,54%		
Lille 2	73,54%	74,30%	78,16%	74,02%	70,77%	2,77%
Lille 3	68,06%	73,49%	75,43%	75,42%	71,76%	-3,70%
Limoges	65,54%	62,42%	64,48%	72,23%	68,25%	-2,71%
Lyon 3	69,96%	69,43%	72,35%			
Mulhouse	79,99%	78,14%	80,83%	76,24%	75,89%	4,10%
Nantes	70,62%	74,03%	78,61%	73,41%	73,91%	-3,30%
Nice	74,33%	74,08%	76,64%	78,19%	73,16%	1,17%
Pau	86,13%	76,15%	77,97%	75,62%	71,01%	15,12%
Perpignan	80,56%	80,95%	87,52%	81,74%	76,78%	3,78%
Poitiers	67,43%	69,19%	80,12%	77,99%	80,78%	-13,35%
Rennes 2	86,03%	87,58%	88,54%	85,41%	87,77%	-1,74%
Strasbourg	80,50%	80,63%	84,55%	86,70%	84,90%	-4,41%
Toulon	82,14%	84,34%	80,08%	86,33%	78,23%	3,91%
Toulouse 1	86,62%	84,50%	87,31%	87,39%	87,63%	-1,02%
Toulouse 2	85,76%	85,96%	85,32%	68,45%	52,24%	33,52%
Toulouse 3	85,80%	84,32%	83,51%	81,97%	84,44%	1,36%
Paris 5 SCD + BIU	88,75%	87,32%	92,99%	91,36%	93,09%	-4,34%
Paris 6	76,54%	84,48%	84,34%	84,51%	78,50%	-1,97%
UPEM	94,00%	93,68%	93,38%	94,03%	91,48%	2,53%
UVSQ	90,55%	80,15%	84,84%	77,74%	80,01%	10,54%

▪ **Evolution des dépenses documentaires hors SCD de 2011 à 2015**

Globalement, leur poids recule : sur l'ensemble de l'échantillon de plus de 20 points en 5 ans. Il n'augmente que dans 6 universités : Dijon (avec une baisse par rapport à 2014), Lille 3, Poitiers, Rennes 2, Strasbourg, Toulouse 1 (avec une baisse par rapport à 2014). Elles augmentent dans des proportions importantes à Poitiers (+41%). La part hors SCD chute à Mulhouse (-44%), Perpignan (-41%), Toulon (-42%), Paris Est Marne-la-Vallée (-47%) et Toulouse 2 (-83%).

Il s'agit principalement des dépenses des bibliothèques d'UFR et d'unités de recherche, mais pas uniquement. Dans certains cas, ce sont des dépenses centralisées (par exemple au Havre la facture Abes 2015 pour Elsevier a été prise en charge par les services centraux pour 12 k€).

Tableau 7 – Evolution des dépenses documentaires hors SCD (base 100 en 2011)

	2015	2014	2013	2012	2011
Chambéry	83,83	64,25	77,05	62,71	100,00
Dijon	106,38	119,48	105,16	110,08	100,00
La Rochelle	66,36	75,18	82,70	89,02	100,00
Le Havre	69,83	68,23	71,00	82,04	100,00
Lille 1	Données 2011 indisponibles				
Lille 2	80,61	71,70	79,44	98,24	100,00
Lille 3	102,33	76,85	74,99	78,29	100,00
Limoges	87,16	98,62	122,45	93,30	100,00
Lyon 3	Données 2011 et 2012 indisponibles				
Mulhouse	55,51	47,68	60,69	83,24	100,00
Nantes	82,98	68,43	68,09	94,98	100,00
Nice	82,33	79,00	84,34	76,40	100,00
Pau	36,87	65,52	65,59	84,77	100,00
Perpignan	59,03	56,74	48,85	80,03	100,00
Poitiers	141,40	145,88	102,47	117,84	100,00
Rennes 2	125,27	104,98	103,53	127,09	100,00
Strasbourg	113,20	103,99	109,53	91,48	100,00
Toulon	57,53	47,49	77,22	52,78	100,00
Toulouse 1	107,02	136,54	103,34	103,18	100,00
Toulouse 2	16,84	17,13	16,96	40,67	100,00
Toulouse 3	90,20	99,21	107,57	111,01	100,00
Paris 5 SCD +BIU	91,98	78,52	97,74	105,83	100,00
Paris 6	89,60	53,67	78,18	76,86	100,00
UPEM	52,90	63,70	75,51	65,78	100,00
UVSQ	26,54	36,62	57,17	89,12	100,00
TOTAL	79,37	75,11	79,44	86,79	100,00

▪ **Evolution du poids des BUFR depuis 1974⁴**

Une enquête portant sur l'année 1974 recensait près de 1 700 bibliothèques d'unités d'enseignement et de recherche, qui conservaient 6 millions de livres et acquéraient 350 000 volumes en un an. Les personnes affectées dans ces bibliothèques représentaient l'équivalent de 2 300 emplois, dont seuls 155 étaient qualifiés professionnellement.

Cette étude avait été reprise par l'IGAEN et l'IGB dans une enquête conjointe en 1979 auprès de 17 universités. Sur ces 17 établissements, les bibliothèques d'UER et de laboratoire

⁴ Cf. Pierre Carbone, in *Les Bibliothèques dans l'Université*, sous la dir. de Daniel Renoult, Paris, Editions du Cercle de la Librairie, 1994 (Collection Bibliothèques), p.63-64.

consacraient aux dépenses documentaires une somme supérieure de 50% à celles des BU. Leurs collections étaient alors chiffrées à 8,2 millions de livres e à 113 000 périodiques.

En 1991, l'IGB était à nouveau chargée de mettre à jour ces informations. Les collections de BUFR pouvaient alors être évaluées à 11 millions de volumes (environ la moitié des collections des BU) et leurs acquisitions à 250 000 volumes par an. Grâce notamment à l'augmentation des crédits documentaires des bibliothèques universitaires, le rapport BU/BUFR, qui était de 40%/60% en 1978, est passé à 54%/46% en 1990.

L'IGB a réalisé ensuite en 2006 un rapport intitulé *Dispersion de la documentation universitaire ? Un bilan du décret de 1985*⁵. Dans l'échantillon observé (18 universités), les bibliothèques associées représentaient 1/3 des dépenses documentaires totales, soit un rapport BU/BUFR inversé par rapport à 1978, de 67%/33%.

En 2015, dans l'échantillon, observé, le rapport serait de 80%/20%, avec une amplitude allant de 65%/35% à 94%/6%, la médiane étant à 80,5%/19,5%.

Cette baisse globale des dépenses des BUFR sur budget université ne signifie pas forcément que les achats de documentation par les chercheurs baissent. Pour le vérifier, il faudrait disposer sur la même période des chiffres des achats faits via les UMR ou même prendre en compte au prorata des chercheurs concernés les achats centralisés des organismes.

2.3. L'évolution des dépenses d'acquisition documentaire des SCD

2.3.1. Evolution globale hors Elsevier de 2011 à 2015

Sur cette période, les dépenses d'acquisition documentaire reculent au total pour l'échantillon de près de 1,7 M€, soit près de 6%. Les évolutions par établissement sont contrastées, Paris 5 (SCD+BIU) ayant en 2015 un budget d'acquisition inférieur de 1 167 243€ par rapport à 2011, ce qui représente les deux-tiers de la baisse globale. De fait, plus d'un tiers des SCD maintiennent ou améliorent leur budget.

9 SCD voient leurs dépenses ne pas baisser, mais rester quasi-stables (Limoges, Nice, Perpignan) ou augmenter de 3 à 10 points (Lille 2, Rennes 2, Strasbourg) ou même progresser de plus de 30 points (Lille 1, Toulouse 3).

Parmi les SCD où la tendance est à la baisse, celle-ci est :

- inférieure à 5 points pour : le Havre, Pau, Toulouse 1,
- entre 5 et 10 points pour : Dijon, La Rochelle, Toulouse 2,
- entre 10 et 15 points pour : Chambéry, Lille 3, Nantes, Toulon, Paris 6 ;

⁵ Cf. Daniel Renoult, Françoise Lemelle, *Dispersion de la documentation universitaire ? Un bilan du décret de 1985*, Inspection générale des bibliothèques, Rapport n°2006-32, Juin 2007. <http://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/35/4/20354.pdf>

- entre 15 et 20 points pour : Mulhouse,
- entre 20 et 30 points pour : Paris Est Marne-la-Vallée, Versailles Saint-Quentin,
- supérieure à 30 points pour : Poitiers, Paris 5 (-33%, après une chute à -50% en 2014).

Tableau 8 – Dépenses d'acquisition documentaire des SCD de 2011 à 2015 hors Elsevier (base 100 en 2011)

	2015	2014	2013	2012	2011	Ecart 2015-2011
Chambéry	86,87	88,94	87,95	98,14	100,00	-13,13
Dijon	94,96	97,01	91,77	86,78	100,00	-5,04
La Rochelle	90,20		97,38	77,62	100,00	-9,80
Le Havre	98,09	97,06	92,12	76,68	100,00	-1,91
Lille 1	134,43	138,84	126,94	146,81	100,00	34,43
Lille 2	108,83	100,59	104,03	103,38	100,00	8,83
Lille 3	87,70	85,67	86,11	90,56	100,00	-12,30
Limoges	99,96	98,74	107,25	115,55	100,00	-0,04
Lyon 3	103,37	104,96	103,56	96,28	100,00	3,37
Mulhouse	81,39	66,59	63,65	77,00	100,00	-18,61
Nantes	85,21	83,34	83,72	89,97	100,00	-14,79
Nice	100,50	95,13	84,33	84,60	100,00	0,50
Pau	97,26	90,42	81,88	107,47	100,00	-2,74
Perpignan	100,07		113,76	110,15	100,00	0,07
Poitiers	68,82	77,10	98,24	99,31	100,00	-31,18
Rennes 2	109,19	104,71	106,88	99,24	100,00	9,19
Strasbourg	108,87	98,80	105,03	106,20	100,00	8,87
Toulon	86,48	83,52	81,63	90,32	100,00	-13,52
Toulouse 1	97,48	104,84	100,30	100,94	100,00	-2,52
Toulouse 2	93,95	97,15	88,65	79,20	100,00	-6,05
Toulouse 3	137,39	97,08	100,65	91,46	100,00	37,39
Paris 5 (SCD+BIU)	67,00	50,12	79,82	78,18	100,00	-33,00
Paris 6	87,72	87,70	89,87	91,38	100,00	-12,28
UPEM	78,77	89,93	85,13	83,01	100,00	-21,23
UVSQ	71,95	41,38	75,53	73,73	100,00	-28,05
TOTAL	94,30	87,82	93,35	93,57	100,00	-5,70

▪ Evolution des dépenses documentaires des SCD hors Elsevier en ratio par étudiant

Tableau 9 - Evolution des dépenses documentaires des SCD hors Elsevier en ratio par étudiant

Montant en €	2015	2014	2013	2012	2011	Ecart 2015-2011
Chambéry	29,53	32,21	32,94	37,54	40,11	-10,57
Dijon	45,14	47,23	45,60	43,93	50,29	-5,15
La Rochelle	50,81	0,00	61,38	48,84	61,38	-10,57
Le Havre	72,94	74,90	70,95	62,26	81,80	-8,86
Lille 1	74,00	80,70	71,60	83,87	58,13	15,88
Lille 2	41,06	39,50	41,27	41,92	41,56	-0,50
Lille 3	35,91	36,59	36,37	37,98	41,53	-5,62
Limoges	45,39	45,64	50,72	56,90	50,68	-5,29
Lyon 3	30,49	32,43	32,20	30,96	33,55	-3,06
Mulhouse	45,94	39,44	39,04	46,76	59,05	-13,11
Nantes	42,59	42,83	45,54	50,17	56,82	-14,23
Nice	34,64	35,23	32,51	34,38	39,42	-4,78
Pau	53,76	50,76	48,06	64,46	58,48	-4,71
Perpignan	30,95	0,00	35,34	34,57	29,57	1,39
Poitiers	40,02	46,31	60,94	64,82	63,39	-23,37
Rennes 2	42,75	43,05	46,31	44,65	47,70	-4,95
Strasbourg	60,82	56,83	62,61	64,89	62,29	-1,48
Toulon	42,61	42,46	42,54	45,92	49,51	-6,90
Toulouse 1	58,74	64,58	61,39	63,49	64,61	-5,87
Toulouse 2	31,01	32,62	31,59	30,57	40,04	-9,04
Toulouse 3	79,03	55,50	59,42	55,21	61,23	17,80
Paris 5 (SCD + BIU) ⁶	58,10	39,82	82,59	78,60	99,21	-41,11
Paris 6	58,33	61,07	62,73	65,28	71,45	-13,12
UPEM	52,39	63,12	60,84	60,33	71,60	-19,21
UVSQ	40,20	23,61	41,70	42,08	65,42	-25,23
TOTAL	48,65	45,13	51,41	52,88	57,14	-8,49

Globalement, la baisse des dépenses d'acquisition documentaire des SCD hors Elsevier entre 2011 et 2015 est de 8,49€ en ratio par étudiant. L'amplitude de cette baisse va de 41,11€ à Paris 5 (SCD + BIU) à 0,50€ à Lille 2. La situation en ratio s'améliore dans 3 cas : Perpignan (+1,39€), Lille 1 (+15,88€, mais -6,70€ de moins qu'en 2014) et Toulouse 3 (+17,80€).

Cette baisse est supérieure à 20€ par étudiant dans 3 cas (Paris 5 BIU+SCD -41€, Versailles Saint-Quentin -25€, Poitiers -23€). Elle se situe entre 10€ et 20€ dans 6 cas (Paris Est Marne-la-Vallée, Nantes, Paris 6, Mulhouse, Chambéry, La Rochelle). Elle est entre 5€ et 10€ dans 7 cas : Toulouse 2, Le Havre, Toulon, Toulouse 1, Lille 3, Limoges, Dijon. Enfin elle est inférieure à 5€ dans 6 cas : Rennes 2, Nice, Pau, Lyon 3, Strasbourg, Lille 2.

⁶ Par commodité, c'est le total SCD + BIU qui est rapporté au nombre total d'étudiants, bien que la partie Médecine de la BIU Santé ne desserve qu'un public recherche, en grande partie extérieur à Paris 5.

En valeur absolue, le ratio par étudiant se situe entre 79€ (Toulouse 3) et 29€ (Chambéry), la moyenne étant de 48,65€, et 9 établissements se situent entre 40€ et 45€. On retrouve dans le haut du tableau les grandes universités scientifiques (Toulouse 3, Lille 1, Strasbourg, Paris 6, Paris 5) mais aussi une petite université pluridisciplinaire (Le Havre).

2.4. Dépenses d'acquisition sur support matériel et numérique

2.4.1. Evolution des dépenses en livres imprimés

Tableau 10 - Evolution des dépenses en livres imprimés de 2011 à 2015 (indice 100 en 2011)

Montant en €	2015	2014	2013	2012	2011	Ecart 2015-2011
Chambéry	70,61	71,28	69,60	90,78	100,00	-29,39
Dijon	73,72	92,16	92,73	97,34	100,00	-26,28
La Rochelle	63,66	69,79	72,83	68,73	100,00	-36,34
Le Havre	97,56	92,05	92,37	101,63	100,00	-2,44
Lille 1	85,77	89,91	98,90	95,94	100,00	-14,23
Lille 2	86,12	81,44	95,26	90,44	100,00	-13,88
Lille 3	70,83	79,31	98,09	102,95	100,00	-29,17
Limoges	86,91	88,30	75,36	116,59	100,00	-13,09
Lyon 3	92,91	98,51	90,98	97,55	100,00	-7,09
Mulhouse	80,94	56,23	57,54	61,46	100,00	-19,06
Nantes	67,38	57,53	70,08	64,69	100,00	-32,62
Nice	67,15	65,06	118,66	88,53	100,00	-32,85
Pau	71,39	84,94	85,22	113,94	100,00	-28,61
Perpignan	77,08	86,53	85,57	106,95	100,00	-22,92
Poitiers	52,47	68,80	71,73	80,05	100,00	-47,53
Rennes 2	101,27	105,20	108,06	106,42	100,00	1,27
Strasbourg	96,73	81,74	82,98	94,44	100,00	-3,27
Toulon	89,33	75,12	68,11	82,25	100,00	-10,67
Toulouse 1	93,47	102,32	97,87	97,88	100,00	-6,53
Toulouse 2	80,84	87,14	78,77	88,07	100,00	-19,16
Toulouse 3	95,41	102,99	118,90	95,74	100,00	-4,59
Paris 5 SCD	65,18	50,86	66,73	nc	100,00	-34,82
Paris 5 BIUS	60,28	106,66	53,13	80,40	100,00	-39,72
Paris 6	51,06	59,85	60,76	76,90	100,00	-48,94
UPEM	48,59	50,51	59,82	78,32	100,00	-51,41
UVSQ	64,70	1,76	60,74	50,27	100,00	-35,30
TOTAL	75,76	75,19	81,34	82,33	100,00	-24,24

Au total pour l'échantillon, ces dépenses sont en 2015 inférieures de 24 points par rapport à 2011. Seul Rennes 2 se maintient à niveau supérieur. Ce recul va de 51% à Paris Est Marne-la-Vallée (et 49% à Paris 6) à 2,4% au Havre. Pour 9 bibliothèques, la chute des dépenses en

livres imprimés est supérieure à 30%, pour 5 SCD elle se situe entre 20% et 30%, pour 6 SCD entre 10% et 20% et pour 5 SCD elle est inférieure à 10%. Dans certains cas toutefois, elle peut toutefois être corrélée à un transfert vers le numérique

2.4.2. Structure des dépenses par type en 2015 et en 2011

Tableau 11- Evolution de la structure des dépenses d'acquisition de 2011 à 2015

	Livres imprimés		Livres électroniques		Périodiques imprimés		Périodiques électroniques hors bases de données	
	2015	2011	2015	2011	2015	2011	2015	2011
Chambéry	32,16%	32,16%	NR	NR	19,57%	19,95%	NR	NR
Dijon	24,61%	26,01%	0,90%	3,25%	20,26%	27,20%	27,77%	27,57%
La Rochelle	25,73%	32,84%	1,56%	4,21%	22,91%	27,70%	24,88%	21,73%
Le Havre	39,10%	38,17%	0,92%	2,30%	28,28%	27,39%	8,13%	10,36%
Lille 1	14,22%	16,30%	2,45%	0,00%	3,74%	46,29%	75,25%	34,53%
Lille 2	20,20%	21,71%	7,67%	3,47%	8,74%	10,83%	44,71%	56,62%
Lille 3	28,46%	34,48%	17,76%	5,01%	23,06%	21,80%	18,92%	25,21%
Limoges	35,22%	31,25%	3,42%	0,00%	16,18%	24,97%	36,87%	43,78%
Lyon 3	41,42%	46,08%	8,00%	0,00%	12,69%	18,95%	9,63%	0,00%
Mulhouse	24,29%	21,16%	0,87%	0,98%	11,99%	20,54%	22,87%	33,12%
Nantes	23,13%	24,16%	2,37%	1,11%	31,15%	52,95%	43,35%	21,77%
Nice	13,52%	17,61%	6,15%	2,86%	14,80%	23,64%	42,46%	34,30%
Pau	23,40%	30,63%	6,55%	8,27%	24,02%	23,71%	0,64%	7,73%
Perpignan	35,42%	33,98%	3,53%	0,00%	11,89%	14,90%	32,05%	40,77%
Poitiers	27,27%	36,19%	2,49%	0,72%	37,99%	22,65%	13,14%	NR
Rennes 2	41,31%	43,84%	2,93%	1,89%	20,54%	30,03%	36,23%	23,59%
Strasbourg	18,69%	16,05%	4,12%	0,88%	12,77%	12,07%	49,86%	57,05%
Toulon	32,24%	26,58%	0,25%	0,92%	18,33%	26,30%	20,19%	29,40%
Toulouse 1	33,53%	35,06%	6,26%	5,60%	31,36%	36,21%	23,01%	4,32%
Toulouse 2	45,36%	52,03%	4,43%	4,28%	20,73%	20,90%	5,65%	2,53%
Toulouse 3	16,20%	17,05%	1,73%	1,57%	2,02%	1,93%	54,39%	56,92%
Paris 5	22,17%	18,80%	2,92%	0,83%	26,83%	54,83%	28,34%	18,64%
Paris 6	14,81%	23,22%	5,81%	3,53%	12,35%	40,16%	66,09%	32,21%
UPEM	23,52%	37,41%	2,13%	0,50%	23,33%	19,80%	27,97%	27,42%
UVSQ	42,96%	42,18%	0,11%	3,49%	15,23%	21,51%	25,25%	23,50%
TOTAL	27,15%	30,29%	4,23%	2,30%	19,37%	33,24%	40,28%	33,28%

Le total ne fait pas 100%, les bases de données étant exclues du tableau. Globalement, les livres imprimés reculent de 3%, tandis que les livres électroniques n'augmentent que de 1,6%. Les achats de livres électroniques deviennent significatifs dans plusieurs SCD : Lille 3, 18% des dépenses d'acquisition ; Lyon 3, 8% ; Nice, Pau, Toulouse 1 et Paris 6 autour de 6%. Les achats de livres imprimés se maintiennent au-dessus de 33% dans 8 universités : Le Havre, Limoges, Lyon 3, Perpignan, Rennes 2, Toulouse 1, Toulouse 2, Versailles Saint-Quentin.

Concernant les périodiques, on observe à la fois un transfert de l'imprimé, qui recule de près de 14% vers l'électronique, qui progresse de 9%, et des désabonnements. Le poids des périodiques électroniques est supérieur à la moyenne (33 %) à Lille 1 (75%), Lille 2 (45%), Limoges (37%), Nantes (43%), Nice (42,5%), Rennes 2 (36%), Strasbourg (50%), Toulouse 3 (54%), Paris 6 (66%).

2.4.3. Autres dépenses d'acquisition sur support matériel

Elles sont résiduelles, au total environ 213 k€ en 2015, et ne sont supérieures à 10 k€ que dans 6 établissements sur 25 (Bourgogne, Strasbourg, Toulouse 1, Toulouse 2, BIU Santé, Paris 6).

2.5. Dépenses de conservation et de numérisation

Les dépenses de conservation sont faibles, et généralement à la baisse, ce qui est en partie une conséquence du passage au *e-only* pour les périodiques ; le total pour les 25 établissements est en 2015 de 498 k€, soit 200 k€ de moins qu'en 2011. Elles ne sont en forte progression qu'à Paris 5 (SCD et BIU) et quasi-stables ou en progression dans les universités de Bourgogne, Pau, Rennes 2 et Toulon.

Les dépenses de numérisation sont irrégulières selon les années, et concentrées sur quelques établissements. Au total, dans l'échantillon, ces dépenses sont surtout effectuées par Lille 1 (457k€ en 5 ans), la BIU Santé (375 k€), Lille 3 (158 k€) et Paris 6 (145 k€).

3. Dépenses documentaires pour la formation ou pour la recherche ?

On identifie plusieurs profils selon la dominante de l'université, et bien sûr l'importance de l'activité de recherche. Les universités à dominante STS consacrent moins de 20% aux dépenses de niveau formation (les plus faibles pourcentages étant de 13% à Lille 1 et de 10% à la BIU Santé). A l'opposé, les petites et moyennes pluridisciplinaires y consacrent presque toutes plus de 50% (sauf Paris Est Marne-la-Vallée qui les avoisine avec 48,4%), et vont jusqu'à 74% à Perpignan. Pour les grandes pluridisciplinaires, l'éventail se situe entre 18% à Nice et 51% à Pau⁷.

Sont proches en 2015 d'un équilibre 50% formation, 50% recherche : La Rochelle, Mulhouse, Pau, Poitiers, Toulouse 2, Paris Est Marne-la-Vallée, Versailles Saint-Quentin.

En tendance, par rapport à 2011, le % de dépenses formation :

- se renforce à Perpignan (+28%), Chambéry (+16%), Toulouse 1 (+11%), Dijon (+6%), Versailles-Saint-Quentin (+6%), La Rochelle (+2%), Paris Est Marne-la-Vallée (+2%) ;

- recule notamment à Paris 5 SCD (24%), Pau (-9%), Lille 1 (-7%), Paris 6 (-2%), Mulhouse (-1%).

⁷ Poitiers est à 52,7% en 2015, mais à 43,9% en 2014.

Dans ces évolutions, il faut prendre en compte le passage à la licence Elsevier et le prélèvement à la source qui en résulte, qui fait baisser mécaniquement le % recherche dans certaines universités (mais pas dans celles à dominante scientifique).

Tableau 12 – Evolution des dépenses formation et recherche

	% Dépenses Formation					% Dépenses Recherche				
	2015	2014	2013	2012	2011	2015	2014	2013	2012	2011
Chambéry	62,00%	64,00%	45,00%	46,00%	46,00%	38,00%	36,00%	55,00%	54,00%	54,00%
Dijon	40,00%	44,00%	34,00%	33,00%	34,00%	60,00%	56,00%	66,00%	67,00%	66,00%
La Rochelle	52,00%	46,00%	41,00%	41,00%	50,00%	48,00%	54,00%	59,00%	59,00%	50,00%
Le Havre	62,50%	63,30%	58,80%	62,60%	63,60%	37 5%	36,70%	41,20%	37,40%	36,40%
Lille 1	13,00%	12,50%	13,00%	21,00%	20,00%	87,00%	87,50%	87,00%	79,00%	80,00%
Lille 2	25,61%	29,23%	23,50%	25,63%	nc	74,39%	70,77%	76,50%	74,37%	nc
Lille 3										
Limoges	28,00%	46,00%				72,00%	54,00%			
Lyon 3										
Mulhouse	51,00%	49,00%	41,00%	48,00%	52,00%	49,00%	51,00%	59,00%	52,00%	48,00%
Nantes										
Nice	18,00%	17,00%	22,00%	19,00%	19,00%	82,00%	83,00%	78,00%	81,00%	81,00%
Pau	51,00%	51,00%	51,00%	60,00%	60,00%	49,00%	49,00%	49,00%	40,00%	40,00%
Perpignan	74,00%	78,00%	47,00%	48,00%	46,00%	26,00%	22,00%	53,00%	52,00%	54,00%
Poitiers	52,71%	43,89%	48,43%	55,71%	52,06%	47,29%	56,11%	48,43%	44,29%	47,94%
Rennes 2	38,00%	37,00%	40,00%	42,00%		62,00%	63,00%	60,00%	58,00%	
Strasbourg										
Toulon										
Toulouse 1	57,75%	54,45%	53,79%	42,97%	46,63%	42,25%	45,55%	46,21%	50,73%	53,37%
Toulouse 2	48,00%					52,00%				
Toulouse 3	19,10%	20,50%	22,80%	20,30%	19,50%	80,90%	79,50%	77,20%	79,70%	80,50%
Paris 5 SCD	30,00%	52,00%	52,00%		54,00%	70,00%	48,00%	48,00%		46,00%
Paris 5 BIUS	10,00%	10,00%	10,00%	10,00%	10,00%	90,00%	90,00%	90,00%	90,00%	90,00%
Paris 6	15,00%	16,00%	19,20%	15,00%	17,00%	85,00%	84,00%	80,80%	85,00%	83,00%
UPEM	48,40%	42,80%	35,50%	52,50%	46,30%	51,60%	57,20%	64,50%	47,50%	53,70%
UVSQ	52,00%	27,00%	37,00%	35,00%	46,00%	48,00%	73,00%	63,00%	65,00%	54,00%

Les modes de calcul des dépenses par niveau ou destination sont variables.

Dans certains cas, les calculs sont faits à partir des codes déclarés dans SIFAC (Chambéry).

Dans d'autres, ce sont les critères de la « méthode 3 » indiquée dans le manuel de l'ESGBU. La Rochelle répartit les revues entre presse scientifique spécialisée et autres revues, classe en formation ou en recherche les ressources électroniques, en fonction de chaque bouquet et des statistiques d'usage, fait une estimation pour les livres par secteur disciplinaire, sachant qu'il

n'y a quasiment pas d'achat recherche en sciences mais beaucoup plus en histoire par exemple, et classe l'audiovisuel entièrement en formation.

A Lille 1, des enveloppes budgétaires sont affectées, lors de la répartition du budget, aux acquisitions niveau L et de niveau R. Les dépenses réalisées sont ensuite rapportées au niveau de la dépense globalisée et un calcul de pourcentage est réalisé afin de rendre compte de la répartition. Un ratio peut être appliqué pour certaines ressources s'il s'avère qu'elles peuvent être considérées comme intéressant à la fois les niveaux L et R.

A Lille 2, le calcul se fait à partir de la hiérarchie budgétaire dans le SIGB et la ventilation des crédits au sein des collections (en excluant le fonds de culture générale et le fonds professionnel destiné au personnel).

Mulhouse estime la répartition des monographies à 90% Formation et 10% Recherche, et cette répartition reste constante sur la période considérée.

A Perpignan, pour les ressources papier, la destination du public de chaque ouvrage est précisée au moment de la constitution des commandes avec les initiales L, (Licence), M (Master) D (Doctorants) ; la part des acquisitions destinée à la recherche est calculée en additionnant les titres portant mention des lettres M et D, la part destinée à la formation porte mention de la lettre L ; pour les ressources électroniques, le budget comporte déjà deux lignes, une pour les ressources destinées à la recherche (exemption de TVA), une autre pour les ressources à destination de la formation.

A Paris Est Marne-la-Vallée, le calcul est fait : selon la sous-destination LOLF Formation pour les ouvrages, la majorité des revues imprimées, les livres électroniques, les bases de presse généralistes ; selon la sous-destination LOLF Recherche pour les revues numériques, la plupart des bases de données, les revues imprimées de niveau recherche.

Les modèles de répartition budgétaire du budget documentaire ont subi de façon chronique les conséquences de la hausse constante des ressources électroniques et des engagements pris dans le cadre de groupements de commandes. De plus en plus, leur construction vise à identifier et à équilibrer les efforts faits pour la formation et ceux faits pour la recherche.

Ainsi, à l'Université de Savoie, un nouveau modèle de répartition du budget documentaire a été mis en œuvre à partir du budget 2014. Construit en concertation avec les laboratoires et le vice-président recherche, ce modèle s'appuie sur :

1. une première ventilation du budget en deux masses égales destinées à la recherche et à l'enseignement,
2. la répartition de la masse recherche par laboratoire, en visant à se rapprocher d'un coût moyen par enseignant-chercheur égal pour chaque laboratoire,
3. la répartition de la masse enseignement par BU, en tenant compte de l'effectif étudiant et du prêt de livres constaté sur chaque site.

Depuis que l'abonnement à Science Direct a pris la forme d'une licence nationale, en 2014, la répartition formation/recherche sur le budget du SCD est de l'ordre de deux-tiers / un tiers. Mais lorsqu'on intègre le prélèvement sur la dotation de l'établissement au titre la licence nationale Science Direct, le rapport est plus proche de 55 % / 45 %.

4. Evolution des achats documentaires des SCD

4.1. Les achats de livres imprimés

Tableau 13– Evolution des achats de livres (volumes) de 2011 à 2015

	2015	2014	2013	2012	2011	Ecart 2015-2011	Ecart en % 2015/2011
Chambéry	5 235	5 256	5 377	6 782	7 327	-2 092	-29%
Dijon	12 188	16 165	15 633	16 463	18 883	-6 695	-35%
La Rochelle	4 961	5 244	6 054	4 748	6 832	-1 871	-27%
Le Havre	8 754	8 462	8 137	9 290	9 512	-758	-8%
Lille 1	4 749	7 596	9 535	8 419	7 354	-2 605	-35%
Lille 2	8 635	7 986	8 711	8 967	10 009	-1 374	-14%
Lille 3	5 771	6 143	7 461	7 782	8 929	-3 158	-35%
Limoges	7 886	8 824	7 716	8 698			
Lyon 3	12 305	13 926	12 714	8 562			
Mulhouse	4 449	3 456	3 718	3 478	5 649	-1 200	-21%
Nantes	13 428	11 915	14 174	13 028	22 096	-8 668	-39%
Nice	5 353	5 952	9 728	8 017	8 281	-2 928	-35%
Pau	7 603	6 592	6 528	8 195	8 540	-937	-11%
Perpignan	4 322	3 887	4 469	5 672	5 610	-1 288	-23%
Poitiers	9 805	9 890	11 774	13 185	16 370	-6 565	-40%
Rennes 2	14 461	16 057	16 775	13 579	13 176	1 285	10%
Strasbourg	19 118	16 537	16 309	19 160	21 012	-1 894	-9%
Toulon	4 276	3 769	4 064	4 403	5 189	-913	-18%
Toulouse 1	11 457	13 685	12 315	12 820	13 593	-2 136	-16%
Toulouse 2	18 375	20 283	19 679	20 278	22 021	-3 646	-17%
Toulouse 3	7 098	7 337	11 458	12 660	13 409	-6 311	-47%
Paris 5 SCD	12 767	11 570	15 882	21 727	20 172	-7 405	-37%
Paris 5 BIUS	3 039	3 050	2 259	2 568	2 021	1 018	50%
Paris 6	8 069	11 142	12 294	15 981	19 971	-11 902	-60%
UPEM	6 527	5 552	6 760	10 492	10 583	-4 056	-38%
UVSQ	13 937	381	10 743	9 336	19 078	-5 141	-27%
TOTAL	234 568	230 657	260 267	274 290	295 617	-61 049	-21%

Globalement, les achats de livres reculent, à une seule exception près (la BIU Santé). Au total, dans l'échantillon, l'on a acheté en 2015 61 049 volumes de moins qu'en 2011 (soit une baisse de 20%). La baisse cumulée de 2012 à 2015 atteint pour ces 25 établissements 191 248 volumes. Elle s'accroît à partir de 2014, et touche particulièrement Paris 6 (-60% par rapport à 2011), Toulouse 3 (-47%), Poitiers (-40%), Nantes (-39%), Paris Est Marne-la-Vallée (-38%), Paris 5 SCD (-37%), Dijon et Nice (-35%), Versailles Saint-Quentin (-27%).

En **ratio par étudiant**, pour l'ensemble de l'échantillon, les achats passent de 0,55 volume par étudiant en 2011 à 0,42 en 2015.

L'évolution des **coûts moyens par volume** est faible et peut être considérée comme nulle : 29,25€ en 2011, 29,13€ en 2015.

Le **rapport titres/volumes** évolue faiblement de 0,66 en 2011 à 0,70 en 2015, ce qui signifie que l'on achète moins d'exemplaires.

Le **% achats de livres français** progresse faiblement de 88% en 2011 à 90% en 2015 pour les titres, et de 91% à 92% pour les volumes. La structure achats français / étrangers ne bouge donc pas vraiment.

Les achats de livres étrangers ne sont supérieurs en 2015 à 500 volumes que dans 11 bibliothèques: Dijon (516), Lille 3 (1 265), Lyon 3 (1 168), Nantes (1 028), Poitiers (966), Rennes 2 (2 017), Strasbourg (2 020), Toulouse 1 (1 378), Toulouse 2 (2 766), SCD Paris 5 (785), BIU Santé (719). **Au total, ces 11 bibliothèques pèsent pour 88,4% du total des achats de livres étrangers.**

4.2. Les achats de livres électroniques

Les achats de livres électroniques ont décollé à partir de 2012 (avec un triplement en volume par rapport à 2011), et leur croissance est presque continue (avec un creux en 2014). Ces données demanderaient toutefois à être consolidées, car elles semblent mélanger des achats pérennes titre à titre (dans le cas où de faibles volumes sont indiqués) avec l'abonnement à des bouquets (comme le chiffre stable sur 5 ans de Chambéry semble l'indiquer). Il conviendrait de mener par ailleurs une étude plus poussée pour déterminer s'il y a un effet de substitution du papier par l'électronique. Mais on ne constate pas de corrélation entre l'évolution des achats de livres papier et celle de livres électroniques, les comportements étant variés selon les établissements. On ne note clairement une tendance à la substitution que pour les universités scientifiques (Lille 1, Paris 6 notamment), pour de grandes universités pluridisciplinaires (Nantes), mais aussi pour quelques universités de lettres et sciences humaines (Rennes 2, Toulouse 1).

Tableau 14 – Achats de livres électroniques – nombre de titres

	2015	2014	2013	2012	2011	Ecart 2015-2011	Ecart en % 2015/2011
Chambéry	220 000	220 000	220 000	220 000	220 000	0	0,00%
Dijon	14 244	5 012	4 486	7 468	6 118	8 126	132,82%
La Rochelle	8 443	3 255	3 135	2 409	2 441	6 002	245,88%
Le Havre	10 892	681	615	490	1 019	9 873	968,89%
Lille 1	396 074	186 070	392 899	327 131	8 562	387 512	4525,95%
Lille 2	6 559	6 246	1 790	1 767	757	5 802	766,45%
Lille 3	2 858	nc	nc	nc	nc		
Limoges	45	150	70	0	0	45	
Lyon 3	43 765	20 569	15 240			43 765	
Mulhouse	624	1 646	1 438	nc	2 511	-1 887	-75,15%
Nantes	15 741	14 708	14 308	2 520	2 799	12 942	462,38%
Nice	10 962	11 211	10 134	10 077	9 822	1 140	11,61%
Pau	32 961	21 258	24 609	32 398		32 961	
Perpignan	295	323	203	0	0	295	
Poitiers	24 407	35 247	35 410	22 424	10 906	13 501	123,79%
Rennes 2	23 417	18 391	12 856	3 187	3 402	20 015	588,33%
Strasbourg	37 677	29 616	29 613	25 367	16 809	20 868	124,15%
Toulon	2 896	2 848	2 666	955	754	2 142	284,08%
Toulouse 1	342 283	237 379	337 473	342 293	18 925	323 358	1708,63%
Toulouse 2	2 904	2 124	1 450	1 917	1 859	1 045	56,21%
Toulouse 3						0	
Paris 5 SCD	27 020	23 892	23 943	23 257	17 637	9 383	53,20%
Paris 5 BIUS	1 838	730	1 944	1 805	1 937	-99	-5,11%
Paris 6	26 474	21 769	11 180	13 724	2 526	23 948	948,06%
UPEM	4 766					4 766	#DIV/0!
UVSQ	6 851	6 850	6 339	6 538	6 537	314	4,80%
TOTAL	1 263 996	869 975	1 151 801	1 045 727	335 321	928 675	276,95%

4.3. Abonnements aux périodiques imprimés et électroniques

Dans le cas des périodiques, on peut constater en premier lieu un effet de substitution entre l'électronique et le papier, avec le passage au *e-only* pour certains portefeuilles. Globalement, le nombre de titres papier recule de 30% tandis que celui des titres électroniques augmente de 69,5%. Mais un certain nombre d'établissements voient leurs titres baisser entre 2011 et 2015 dans des proportions non négligeables qu'ils soient imprimés ou électroniques : Lille 3, Mulhouse, Nice, Toulouse 2, et surtout la BIU Santé. Dans certains cas, comme à Lille 3, cette baisse peut être due au passage de certaines ressources électroniques en licence nationale.

Tableau 15 – Evolution des abonnements aux périodiques imprimés et électroniques

	Périodiques imprimés - titres						Périodiques électroniques - titres					
	2015	2014	2013	2012	2011	Evolution en %	2015	2014	2013	2012	2011	Evolution en %
Chambéry	497	528	635	689	732	-32,10%	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	0,00%
Dijon	1161	1338	1432	1507	1740	-33,28%	55 118	57 903	51 781	45 312	39 327	40,15%
La Rochelle	307	340	352	588	593	-48,23%	38 964	24 131	22 718	21 045	15 693	148,29%
Le Havre	638	683	683	727	756	-15,61%	38 165	29 248	26 182	25 172	22 067	72,95%
Lille 1	199	217	225	393	411	-51,58%	113 906	188 608	52 841	101 708	59 443	91,62%
Lille 2	451	483	582	648	712	-36,66%	26 834	26 834	26 171	27 861	27 842	-3,62%
Lille 3	944	1094	1123	1182	1256	-24,84%	30 696	161 975	34 507	46 079	44 415	-30,89%
Limoges	791	782	929	964	977	-19,04%	5 500	5 600	6 000	5 700	5 400	1,85%
Lyon 3	458	594	727	761	755	-39,34%	46 851	57 080	58 496			#DIV/0!
Mulhouse	398	412	424	682	766	-48,04%	11 507	10 554	10 805	19 815	17 149	-32,90%
Nantes	1439	1736	1892	2375	2414	-40,39%	22 174	20 337	20 303	20 367	20 194	9,80%
Nice	764	756	848	883	1177	-35,09%	23 917	32 031	32 667	28 949	27 995	-14,57%
Pau	747	641	644	580	628	18,95%	26 059	29 632	26 277	8 516		#DIV/0!
Perpignan	213	262	243	182	299	-28,76%						#DIV/0!
Poitiers	1399	1366	1443	1666	1744	-19,78%	14 438	29 272	31 668	12 270	5 530	161,08%
Rennes 2	946	991	1028	1109	1236	-23,46%	30 383	33 756	31 199	22 183	21 012	44,60%
Strasbourg	1843	1947	2192	2247	2345	-21,41%	40 746	42 432	42 889	40 049	29 948	36,06%
Toulon	492	508	594	668	660	-25,45%	23 695	10 337	11 255	10 963	12 500	89,56%
Toulouse 1	1084	1280	1436	1461	1400	-22,57%	84 977	80 533	44 062	40 804	25 871	228,46%
Toulouse 2	1354	1505	1520	1645	1707	-20,68%	18 620	22 678	23 114	21 873	21 233	-12,31%
Toulouse 3	218	250	250	250	250	-12,80%						#DIV/0!
Paris 5 SCD	864	1062	1154	1328	1412	-38,81%	94 100	69 779	64 418	41 492	12 294	665,41% ⁸
Paris 5 BIUS	647	125	1372	1412	1339	-51,68%	4 006	3 767	11 086	10 256	9 873	-59,42%
Paris 6	822	1109	1216	1234	1440	-42,92%	20 253	18 373	18 969	18 744	8 646	134,25%
UPEM	550	634	720	742	746	-26,27%	10 000	9 146	9 146	8 444	8 444	18,43%
UVSQ	397	417	747	795	841	-52,79%	28 286	28 286	12 601	14 887	22 023	28,44%
TOTAL	19 623	21 060	24 411	26 718	28 336	-30,75%	859 195	1 042 292	719 155	642 489	506 899	69,50%

5. Dépenses d'acquisition documentaire du SCD et budget global de fonctionnement du SCD

Sont pris en compte dans le budget global de fonctionnement du SCD :

- la masse salariale des personnels titulaires et non titulaires affectés au SCD (ou à la BIU), dépense gérée par les services centraux,

⁸ Concernant le SCD de Paris 5, il convient de préciser que le calcul des titres de périodiques électroniques n'a pas été effectué sur la même base en 2011 et les années suivantes.

- les dépenses d'acquisition documentaire,
- les dépenses de conservation,
- les dépenses de numérisation,
- les dépenses de maintenance et fluides sur budget de la bibliothèque,
- les autres dépenses de fonctionnement sur budget de la bibliothèque.

De 2011 à 2015, les dépenses d'acquisition sur budget du SCD ont évolué comme suit (ne figurent dans le tableau que les SCD pour lesquels la comparaison est possible, les séries étant complètes pour les années 2011 et 2015 et la masse salariale incluant les titulaires⁹) :

Tableau 16 - % dépenses d'acquisitions documentaires / budget global du SCD

	% dépenses d'acquisition documentaire		Ecart 2015/2011	% Prélèvement Elsevier 2015 / budget du SCD	Ecart diminué du % prélèvement Elsevier
	2015	2011		2015	
Chambéry	15,49%	21,79%	-6,31%	1,29%	-5,02%
Dijon	18,72%			3,95%	
La Rochelle	19,14%	23,54%	-4,40%	2,93%	-1,47%
Le Havre	21,98%	23,72%	-1,75%	1,51%	-0,24%
Lille 1	34,24%	38,90%	-4,67%	7,32%	2,66%
Lille 2	24,16%			3,01%	
Lille 3	16,85%	18,62%	-1,77%	0,49%	-1,28%
Limoges				13,49%	
Lyon 3	18,52%			Non concerné	
Mulhouse	16,75%	23,89%	-7,14%	2,85%	-4,29%
Nantes	22,03%	27,61%	-5,58%	4,92%	-0,66%
Nice	17,27%			5,18%	
Pau	17,09%	23,20%	-6,11%	2,82%	-3,29%
Perpignan	14,48%			1,16%	
Poitiers	18,32%	26,58%	-8,26%	3,23%	-5,03%
Rennes 2	21,42%			0,49%	
Strasbourg	26,59%	32,42%	-5,83%	4,26%	-1,57%
Toulon	18,11%	26,03%	-7,92%	2,18%	-5,74%
Toulouse 1	21,11%	23,00%	-1,89%	2,24%	0,35%
Toulouse 2	15,11%	13,83%	1,28%	0,89%	2,17%
Toulouse 3	43,71%	46,01%	-2,30%	23,70%	21,40%
Paris 5 SCD + BIU	20,56%	31,71%	-11,14%	2,25%	-8,90%
Paris 6	23,21%	26,35%	-3,14%	7,59%	4,45%
UPEM	21,78%	27,58%	-5,80%	4,20%	-1,60%
UVSQ	24,22%	33,76%	-9,54%	4,81%	-4,73%
TOTAL	22,43%	30,35%	-7,92%	4,37%	-3,56%

⁹ Ce qui n'est pas le cas des universités passées aux RCE en 2012.

En 2015, le budget d'acquisitions documentaires hors prélèvement Elsevier se situe pour 23 des 25 universités de l'échantillon entre 14,48% (Perpignan) et 34,24% (Lille 1), le pourcentage moyen étant de 22,43% et la médiane autour de 19%. 6 des universités de l'échantillon sont regroupées entre 20% et 22%.

La comparaison entre 2011 et 2015 n'est possible que pour les universités passées aux RCE avant 2012. Dans notre échantillon, elle n'a pu être établie que pour 15 universités sur 25 ayant fourni des données complètes. L'écart entre les budgets d'acquisition 2015 et 2011 est forcément négatif, le montant 2011 incluant les coûts Elsevier. Si l'on effectue une correction compte tenu du pourcentage du budget du SCD que représenterait le prélèvement à la source Elsevier, le % des budgets d'acquisition n'augmente que pour 3 universités, Paris 6 (+4,45%) Lille 1 (2,66%) et à la marge Toulouse 1 (+0,35%). Pour les 12 autres, l'écart va de -8,90% (Paris 5) à -0,24% (Le Havre), il est au total supérieur à -5% dans 4 cas et inférieur à -2% dans 6 cas. Dans l'ensemble, ce pourcentage se réduit automatiquement à proportion de l'augmentation de la masse salariale.

6. Dépenses d'investissement pour la documentation sur budget des établissements

Au total, ces dépenses représentent pour l'ensemble de l'échantillon entre 1M€ et 2,5 M€ par an, et atteignent 7,5 M€ sur les 5 ans. Ils couvrent surtout des dépenses informatiques, notamment l'équipement en technologie RFID, mais aussi des travaux électriques, d'aménagement ou d'équipement mobilier. Dans le cas de Paris 6, les investissements étaient destinés à l'aménagement des nouvelles bibliothèques du campus Jussieu.

Tableau 17 – Dépenses d'investissement pour la documentation

	2015	2014	2013	2012	2011
Chambéry	32 664	33 546	30 673	32 609	76 296
Dijon	66 237	107 214	0	0	0
La Rochelle	12 971	19 924	69 999	35 767	52 598
Le Havre	33 439	38 929	12 954	23 300	72 317
Lille 1	27 126	18 422	187 739	6 877	11 914
Lille 2	50 563	101 710	92 511	110 235	187 949
Lille 3	139 478	99 499	100 850	106 491	103 263
Limoges					
Lyon 3	39 984	116 267	45 758		
Mulhouse	17 864	15 116	3 202	52 452	47 027
Nantes	16 891	22 451	9 157	19 741	29 891
Nice	132 461				
Pau	9 546	11 663	31 013	20 556	31 638
Perpignan	6 048	2 478	0	0	49 318
Poitiers	0	64 370	23 277	4 372	22 823

	2015	2014	2013	2012	2011
Rennes 2	74 138	83 942	116 019	161 213	94 343
Strasbourg	118 084	124 356	0	11 696	0
Toulon	0	0	0	0	116 000
Toulouse 1	54 998	93 878	178 155	294 301	NC
Toulouse 2	9 666	0	23 895	4 126	10 748
Toulouse 3					
Paris 5 SCD	0	0	0	13 778	37 659
Paris 5 BIUS	23 352	24 270	43 461	265 283	32 739
Paris 6	1 684 800	634 000			
UPEM	10 064	0	0	0	0
UVSQ	8 327	20 159	105 468	49 335	21 604
TOTAL	2 568 701	1 632 194	1 074 131	1 212 132	998 127

7. Dépenses globales pour la fonction documentaire

7.1. Masse salariale sur fonctions documentaires hors SCD

Seules 10 universités déclarent dans la réponse à cette enquête des dépenses de masse salariale hors SCD sur la fonction documentaire, pour un total inférieur à 5 M€ :

Tableau 18 - Masse salariale sur fonctions documentaires hors SCD/BIU

	Masse salariale sur fonctions documentaires hors SCD/BIU				
	2015	2014	2013	2012	2011
Chambéry	67 821	64 817	73 111	92 179	94 603
Dijon	333 857	302 951	234 818		
Lille 2	250 288	259 662	238 996	236 499	223 967
Lille 3	nc	985 787	934 806	nc	nc
Nantes	1 143 484	1 230 793	1 299 772	1 347 566	1 394 732
Nice	565 545	nc	nc	nc	nc
Poitiers	450 339	547 321	516 330	681 366	664 064
Strasbourg	1 321 536	1 343 452	1 036 740	1 012 318	1 137 366
Toulon	7 325	nc	nc	nc	nc
Toulouse 3	833 533	765 848	741 228	760 469	760 862
TOTAL	4 973 728	5 500 631	5 075 800	4 130 397	4 275 594

Dans l'université qui a le montant le plus élevé (Strasbourg, 1,3M€), cela équivaut à 17% du montant de la masse salariale du SCD. A Nantes (1,1 M€), la masse salariale hors SCD atteint 1/5^e de la masse salariale du SCD. Mais dans beaucoup de cas, la dépense n'est pas connue, alors que l'enquête ESGBU recense des personnels en équivalent ETP dans les BUFR dans toutes les universités.

7.2. Masse salariale imputable au SCD hors fonctions documentaires

Les dépenses en masse salariale¹⁰ imputables au SCD pour des fonctions non strictement documentaires, mais des fonctions support (administration GRH/GFC, informatique, immobilier), représentent au total pour l'échantillon près de 6 M€.

18 universités sur les 25 déclarent effectuer de telles dépenses sur le budget du SCD, dont l'une (Perpignan) a cessé cette pratique en 2014 et centralisé ces fonctions dans les services centraux. Ces dépenses vont en 2015 de moins de 10 k€ (Nantes) à 1,1 M€ (Nice). Elles sont inférieures à 150 k€ dans 3 cas, entre 150 et 300 k€ dans 7 cas, entre 300 et 500 k€ dans 4 cas, et supérieures à 500 k€ dans 4 cas.

Tableau 19 - Masse salariale au SCD sur fonctions support : GRH/GFC, informatique, immobilier

	2015	2014	2013	2012	2011
Chambéry	202 192	196 677	200 828	193 741	195 869
Dijon	632 847	577 570	575 880	519 631	
La Rochelle	170 752	169 963	154 744	159 301	151 890
Le Havre					
Lille 1	NC	NC	NC	NC	NC
Lille 2	182 119	188 215	181 190	174 444	168 390
Lille 3	222 892	216 012	210 531	2 015 580	193 043
Limoges					
Lyon 3					
Mulhouse	266 613	284 131	nc	nc	nc
Nantes	7 978	48 342	42 604	43 156	61 028
Nice	1 159 008				
Pau					
Perpignan	0	0	53 148	52 513	0
Poitiers	444 740	440 257	403 751	383 633	342 014
Rennes 2					
Strasbourg	471 607	452 050	349 744	398 441	425 357
Toulon	68 322	59 384	61 168	59 319	55 649
Toulouse 1	619 474	311 301	315 927	258 192	228 456
Toulouse 2					
Toulouse 3	300 811	279 379	347 505	452 368	422 960
Paris 5					
Paris 5 SCD	276 387	271 984	260 956	253 848	175 393
Paris 5 BIUS	530 221	589 349	540 399	424 487	387 022
Paris 6					
UPEM	141 372	139 624	135 138	159 506	164 725
UVSQ	287 367	378 140	317 328	327 733	nc
TOTAL	5 984 702	4 602 378	4 150 841	5 875 894	2 971 797

¹⁰ Il peut s'agir pour l'essentiel de dépenses gérées par les services centraux et secondairement de dépenses relatives à des contractuels sur budget du SCD.

7.3. Maintenance et fluides pour le SCD sur budget des services centraux

Selon les cas, les établissements ont indiqué des montants en valeur absolue ou des pourcentages. Le total pour 7 universités atteint 1,78 M€ en 2015, le montant total des dépenses correspondantes sur budget des 15 SCD déclarant de telles dépenses atteint 1,28 M€ en 2015 (contre 1,6 M€ en 2011).

Sur 25 universités, 10 ne font pas supporter de charges de maintenance et de fluides sur les budgets de leurs SCD. Pour les autres, les dépenses supportées par les SCD vont de 20 k€ (La Rochelle) à 270 k€ (Lille 3). Ces dépenses sont inférieures à 50 k€ dans 8 cas et supérieures à 100 k€ dans 5 cas.

Dans une logique fonctionnelle, il serait pertinent d'imputer au SCD tous les coûts liés strictement aux fonctions documentaires (donc y compris les dépenses d'acquisition des bibliothèques associées et la masse salariale sur fonctions documentaires hors SCD) et d'imputer aux services centraux les coûts de logistique et de masse salariale associés à la logistique. Une telle démarche n'exclut pas de traiter parallèlement la fonction documentaire en coûts consolidés pour les arbitrages internes.

8. Poids de la fonction documentaire

Ce rapport (masse salariale comprise) ne peut être établi avec certitude qu'à partir du moment où toutes les universités sont passées aux RCE. En 2015, la situation est la suivante : 6 universités entre 1,58% (Toulouse 3) et 2,5% ; 7 universités entre 2,5% et 3% ; 7 universités entre 3% et 4% ; 3 universités au-dessus de 4%, toutes trois en en LSHS (4,22% à Lyon 3 ; 4,5% à Rennes 2, 6,4% à Toulouse 1). Le pourcentage moyen est de 2,93%, la médiane est à 3%.

Dans ce tableau, les dépenses de fonctionnement du SCD vont au-delà de son budget propre et incluent notamment la masse salariale gérée par les services centraux.

Tableau 20 – Poids budgétaire en 2015 des SCD dans le budget de fonctionnement des universités

	Total dépenses de fonctionnement SCD	Total budget de fonctionnement de l'université	% budget de fonctionnement du SCD / budget de fonctionnement de l'université
Chambéry	2 769 139	107 153 709	2,58%
Dijon	6 837 172	235 451 682	2,90%
La Rochelle	2 327 358	76 215 655	3,05%
Le Havre	2 670 769	268 703 980	1,68%
Lille 1	1 900 467	268 703 980	1,80%
Lille 2	5 032 172	168 238 933	2,99%
Lille 3	4 137 442	110 112 990	3,76%
Limoges		Données incomplètes	

	Total dépenses de fonctionnement SCD	Total budget de fonctionnement de l'université	% budget de fonctionnement du SCD / budget de fonctionnement de l'université
Lyon 3	4 530 091	107 346 886	4,22%
Mulhouse	2 369 754	86 396 555	2,74%
Nantes	7 360 408	310 640 000	2,37%
Nice	5 994 431	225 674 000	2,66%
Pau	3 936 551	110 256 818	3,57%
Perpignan	2 127 641	68 334 591	3,11%
Poitiers	5 626 156	227 303 432	2,48%
Rennes 2	4 791 966	105 490 547	4,54%
Strasbourg	11 218 701	465 198 293	2,41%
Toulon	2 261 686	76 394 852	2,96%
Toulouse 1	5 606 669	87 584 779	6,40%
Toulouse 2	5 751 058	171 716 267	3,35%
Toulouse 3	5 649 161	356 446 973	1,58%
Paris 6	8 514 681	485 876 998	1,75%
UPEM	2 993 958	91 646 140	3,27%
UVSQ	3 269 461	140 574 033	2,33%
TOTAL	120 284 447	3 643 238 270	3,30%

Si l'on ajoute pour 2015 :

- Le prélèvement à la source pour Elsevier (5,5 M€),
- Les dépenses documentaires hors SCD (6,6 M€)
- Les dépenses en masse salariale pour la fonction documentaire hors SCD (5 M€)
- Les dépenses en maintenance et fluides pour les SCD sur budget des services centraux, estimées à 4 fois celles sur budget des SCD (5M€)
- Les autres dépenses de fonctionnement documentaire sur budget des services centraux (829 k€ pour 10 universités en ayant déclaré, soit un montant estimé à 2 M€),

les dépenses à ajouter représentent 24 M€, soit 0,66% du budget de fonctionnement global de ces établissements. Le poids de la fonction documentaire est alors proche de 4% du montant total, et varie selon les universités entre 3% et 5%.

Sur l'échantillon, compte tenu de données incomplètes, le pourcentage global est alors de 3,80%, et varie de 1,80% (Lille 1) à 6,75% (Toulouse 1), la médiane étant à 3,25%.

Tableau 21 – Poids de la fonction documentaire en 2015 (prélèvement Elsevier inclus)

	Total dépenses de fonctionnement SCD	Autres dépenses hors SCD	Prélèvement Elsevier	Total fonction documentaire avec Elsevier	Total fonctionnement université	% fonction documentaire avec prélèvement Elsevier
Chambéry	2 769 139	366 611	35 674	3 171 424	107 153 709	2,96%
Dijon	6 837 172	1 159 808	269 777	8 266 757	235 451 682	3,51%
La Rochelle	2 327 358	80 663	68 206	2 476 227	76 215 655	3,25%
Le Havre	2 670 769	76 450	40 293	2 787 512	70 244 636	3,97%
Lille 1	4 510 177	0	330 240	4 840 417	268 703 980	1,80%
Lille 2	5 032 172	903 222	151 620	6 087 014	168 238 933	3,62%
Lille 3	4 137 442	327 199	20 176	4 484 817	110 112 990	4,07%
Limoges					Données incomplètes	
Lyon 3	4 530 091	360 109	0	4 890 200	107 346 886	4,56%
Mulhouse	2 369 754	99 310	67 514	2 536 578	86 396 555	2,94%
Nantes	7 360 408	674 610	362 160	8 397 178	310 640 000	2,70%
Nice	5 994 431	357 487	310 591	6 662 509	225 674 000	2,95%
Pau	3 936 551	146 175	110 950	4 193 676	110 256 818	3,80%
Perpignan	2 127 641	74 385	24 632	2 226 658	68 334 591	3,26%
Poitiers	5 626 156	1 077 783	181 489	6 885 428	227 303 432	3,03%
Rennes 2	4 791 966	346 006	23 437	5 161 409	105 490 547	4,89%
Strasbourg	11 218 701	2 580 507	477 899	14 277 107	465 198 293	3,07%
Toulon	2 261 686	89 038	49 193	2 399 917	76 394 852	3,14%
Toulouse 1	5 606 669	182 869	125 785	5 915 323	87 584 779	6,75%
Toulouse 2	5 751 058	144 310	50 922	5 946 290	171 716 267	3,46%
Toulouse 3	5 649 161	1 242 288	669 367 ¹¹	7 560 816	356 446 973	2,12%
Paris 6	8 514 681	605 851	646 191	9 766 723	485 876 998	2,01%
UPEM	2 993 958	428 531	125 790	3 548 279	91 646 140	3,87%
UVSQ	3 269 461	82 663	157 201	3 509 325	140 574 033	2,50%
TOTAL	120 284 447	14 247 470	5 368 521	139 900 438	3 643 238 270	3,91%

¹¹ Données corrigées, le prélèvement effectué en 2015 portant sur 2014 et 2015.

9. Evolution des dépenses documentaires des SCD au cours des 25 dernières années

Après avoir examiné l'évolution des dépenses documentaires sur une courte durée (5 ans), il est pertinent de la resituer sur la longue durée, avec des repères tous les 5 ans à partir de 1990, époque où les bibliothèques universitaires ont commencé à faire l'objet d'un plan de développement d'ensemble à la suite du rapport Miquel. Faute de disposer à ce jour de données nationales, les chiffres indiqués pour 2015 sont ceux de l'échantillon observé dans le présent rapport.

En euros constants par étudiant (valeur 2015), on constate un doublement des dépenses documentaires des BU entre 1990 et 2000, simultanément à une croissance du nombre d'étudiants, puis un tassement dans les années 2000 contemporain d'un ralentissement de la démographie étudiante. L'amélioration constatée en 2010 par rapport à 2005 est probablement due au plan Réussite en licence. Les chiffres relevés sur l'échantillon représentatif de 25 universités indiquent - en incluant les coûts d'Elsevier pour que toutes choses soient égales par ailleurs - un ratio de 61,16€ par étudiant (soit -14,07€ par rapport au ratio national pour 2010), ce qui correspond à *une baisse en pourcentage de près de 19%*.

Dans l'échantillon observé, les dépenses d'acquisition documentaire des SCD hors Elsevier (tableau 9) en ratio par étudiant évoluaient de 57,14€ en 2011 à 48,65€ en 2015, soit en euros constants 2015 de 59,08€ à 48,65€, donc en baisse de -10,43 € ou -17,65%. La comparaison avec la moyenne nationale 2010 (75,23€) montre que cette baisse a débuté en 2011 et s'est poursuivie les années suivantes, en cumulant ses effets avec ceux du redémarrage de la démographie étudiante, donc le pic n'est pas encore atteint.

	1990	1995	2000	2005	2010	2015 (1)	2015 (2)
	France	France	France	France	France	Echantillon	Echantillon
Etudiants	1 159 937	1 478 715	1 396 760	1 421 719	1 437 104	558 748	558 748
Dépenses documentaires SCD en francs	165 000 000	315 000 000	415 000 000				
Dépenses documentaires en € courants				81 900 000	102 402 526	27 547 480	34 175 38
Dépenses documentaires SCD en € constants	37 299 879	71 208 860	93 814 848	93 194 039	108 125 840	27 547 480	34 175 385
Dépenses documentaires par étudiant en € constants	32,16 €	48,16 €	67,17 €	65,55 €	75,23 €	49,30 €	61,16 €
Evolution base 100 en 1990	100	150	204	204	234	153	190
Evolution 2015/2010 en %						-34,62%	-18,80%

(1) Hors Elsevier. (2) Elsevier inclus.

10. Effort global pour la documentation universitaire et de recherche

Un tel effort global devrait valoriser l'ensemble des ressources accessibles dans une université, quelle que soit la source. Notamment, les achats documentaires des unités mixtes de recherche ou à leur profit sur budget organisme devraient être pris en compte, ce que l'évolution des référentiels de gestion financière devrait rendre possible à moyen terme pour les achats locaux. Les achats centralisés ou mutualisés à l'échelle nationale pourraient de la même façon être rapportés à chaque établissement ou site selon une clé de répartition. On voit donc que les budgets documentaires des universités ne reflètent pas la totalité de l'effort en documentation recherche.

Par ailleurs les achats documentaires pour la communauté universitaire ne se font pas uniquement à l'échelle de chaque établissement. Les universités sont parties prenantes de mutualisations qui peuvent impliquer la documentation à différents niveaux, et ce depuis les années 2000. Les universités numériques en région ont en effet financé des ressources électroniques pour les établissements, et dans certains cas leur relais a été pris par les PRES puis par les COMUEs. Dans d'autres cas, des achats mutualisés à l'échelle du site ont été opérés dans le cadre des investissements d'avenir. Ainsi, l'Université de Lyon finançait en 2015 des ressources électroniques mutualisées à hauteur de 270 k€ sur crédits PALSE (programme d'avenir en anticipation d'une Idex) auxquels s'ajoutaient 180 k€ financés par l'UNR.

De même, à l'échelle nationale, un premier programme d'acquisition de ressources électroniques en licence nationale a été mené dès 2011. Le relais a été pris par le programme ISTEEX financé de 2013 à 2016 à hauteur de 60 M€ dans le cadre des investissements d'avenir (dont 55 M€ pour des acquisitions). Le projet ISTEEX a pour principal objectif d'offrir, à l'ensemble de la communauté de l'enseignement supérieur et de la recherche, un accès en ligne aux collections rétrospectives de la littérature scientifique dans toutes les disciplines en engageant une politique nationale d'acquisition massive de documentation : archives de revues, bases de données, corpus de textes, etc. Ce projet est porté par quatre partenaires : le Centre National de la Recherche Scientifique, l'Agence Bibliographique de l'Enseignement Supérieur, le Consortium Couperin, et l'Université de Lorraine agissant pour le compte de la Conférence des Présidents d'Université (CPU). Les ressources éligibles sont des collections rétrospectives de revues, des livres électroniques, de grands corpus de documents patrimoniaux numérisés, des bases de données. Ces ressources sont certes principalement destinées à la recherche, et acquises sur budget d'investissement ; toutefois, leur apport devrait être valorisé dans le calcul d'un effort global pour la documentation universitaire.

Parallèlement, l'achat en licence nationale non plus en investissement mais en fonctionnement pour des ressources courantes a été adopté en 2014 pour le nouveau contrat Elsevier.

La combinaison de ces différents niveaux (l'établissement, le site, la communauté universitaire nationale) amène à redéfinir les orientations de politique documentaire.

11. Eléments qualitatifs de politique documentaire

Cette partie reproduit, parfois sous forme plus synthétique, des éléments transmis par les établissements dans leur réponse au questionnaire.

11.1. Orientations de politique documentaire

Le degré de formalisation des orientations de politique documentaire dans des plans de développement des collections (PDC) ou dans une charte documentaire est variable. Par ailleurs, les évolutions institutionnelles (construction d'une politique de site dans le cadre des COMUEs, fusions d'universités en cours) amènent à reposer la question de ces orientations dans un contexte plus large.

A l'Université de Bourgogne, les PDC, réactualisés chaque année depuis 2010, permettent d'infléchir la politique d'acquisition de chaque bibliothèque selon les critères suivants : répartition disciplinaire et par niveau (pédagogie et recherche), politique d'exemplaires (papier et numérique), rajeunissement des fonds par une gestion dynamique des collections. L'objectif 2016 est de mettre en ligne un document général de politique documentaire à l'attention des étudiants et enseignants-chercheurs, présentant par bibliothèque une fiche d'identité des collections, les indicateurs quantitatifs et qualitatifs de développement et les critères d'acquisition.

A l'Université du Havre, la politique documentaire de l'établissement est formalisée dans une charte documentaire qui doit être mise à jour pour le prochain contrat (2017-2021) ; elle est par ailleurs détaillée dans des plans de développement des collections par domaine, mis à jour tous les ans.

Sur le site lillois, le projet de fusion des trois universités dans un établissement commun implique que les trois SCD travaillent sur des problématiques communes en amont de ce rapprochement. A cet égard, un groupe de travail « politique documentaire » réunit les responsables de plusieurs structures documentaires et est chargé de traiter plusieurs questions : l'offre électronique et son financement, le périmètre de la documentation et la politique d'accès et de prêt.

A l'Université de Haute-Alsace, les orientations politiques portées par le SCD durant la période ont été :

- le maintien de la pluridisciplinarité des collections dans un contexte budgétaire contraint : élaboration de cartes documentaires en correspondance avec la refonte de la carte des enseignements et de la recherche, formalisation des critères de répartition budgétaire pour la documentation papier, recherche de financement pour des actions ponctuelles (Plan réussite en licence, Centre national du livre, collectivités) ;
- la mise en cohérence et la réorganisation des collections : déménagements physiques et intégration de fonds de composantes ;

- le développement de la documentation numérique, en particulier pour les besoins de la recherche ;
- la mesure des besoins et du taux de satisfaction : statistiques régulières d'usage, enquête qualité Libqual.

Pour le public étudiant, l'axe prioritaire a été de soutenir l'insertion professionnelle en développant la connaissance de l'environnement socio-économique.

L'Université de Nantes a prévu de redéfinir complètement la politique documentaire à échéance de deux ans, suite à une réorganisation complète du SCD, qui va être structuré en 4 départements transversaux, dont celui des Ressources documentaires. L'une des missions prioritaires de ce dernier sera d'élaborer un nouveau PDC prenant en compte notamment les besoins différenciés des utilisateurs (étudiants/chercheurs), les nouvelles pratiques pédagogiques et d'apprentissage et l'évolution du marché de la documentation.

A l'Université de Nice Sophia Antipolis (UNS), une charte documentaire a été finalisée en 2014 et mise à jour en 2015 suite à la création de la COMUE Université Côte d'Azur. La politique documentaire du SCD est soumise à la validation du Conseil documentaire de l'UNS et déclinée au niveau disciplinaire par des commissions consultatives des UFR (réunissant les responsables de laboratoires, de départements, d'UFR et les représentants documentaires). Elle est formalisée et organisée au SCD par la Mission politique documentaire auprès de la direction et mise en œuvre au sein des pôles et des BU en lien avec les campus et les bibliothèques associées.

Pour la documentation de niveau recherche, la priorité est donnée aux axes d'excellence et aux thématiques de recherche portées par les laboratoires de l'UNS. L'essentiel des acquisitions papier est tourné vers la pédagogie, principalement avec des achats en langue française.

Les acquisitions sont gérées de manière transversale et guidées par un souci d'actualisation permanente des collections (en particulier dans les disciplines en évolution constante comme le Droit).

La Mission politique documentaire a été chargée par la direction du SCD de rédiger un PDC fondé sur une analyse multi-supports et disciplinaire, afin de garantir l'adéquation la meilleure possible entre les besoins de la communauté universitaire et les collections, de déterminer des axes de développement prioritaires et des choix budgétaires en fonction des orientations stratégiques prises par l'université et le SCD.

Les objectifs du PDC sont les suivants :

- connaître les collections tous supports confondus et maîtriser leur développement et leur complémentarité ;
- réviser le modèle budgétaire de répartition des crédits documentaires sur une logique multi-supports et disciplinaire, complémentaire de la logique de site ;

- adapter la politique documentaire au contexte de l'UNS et de la COMUE ainsi qu'aux nouveaux modèles éditoriaux (Open Access) ;

- travailler à une meilleure visibilité des collections et renforcer les liens avec enseignants ;

- rendre compte aux tutelles et négocier le budget documentaire et l'inscription dans des appels à projet IDEX.

A l'Université de Pau et des Pays de l'Adour (UPPA), les collections de monographies sont constituées en adéquation avec les enseignements dispensés dans les différents UFR, en adaptant les acquisitions aux effectifs. Les bibliothèques principales des campus de Pau et Bayonne effectuent des achats à destination des étudiants, les chercheurs étant desservis sur les deux campus principaux par des bibliothèques spécialisées de niveau recherche.

A l'Université de Perpignan Via Domitia (UPVD), suite à la diminution sensible du budget de la section LSH, la politique documentaire a été réorientée selon quatre axes :

- le réassort des ouvrages usagés en privilégiant toutefois autant que faire se peut les réparations en interne ;

- les achats de manuels et d'ouvrages généraux de niveau licence (73 % des étudiants de LSH sont en licence ou DU) ;

- les acquisitions en nombre restreint d'ouvrages destinés à la recherche souvent plus coûteux et destinés à un petit nombre de lecteurs (les acquisitions portent sur les travaux des laboratoires : urbanisme, ruralité et littoraux pour la géographie, sociologie de l'eurorégion catalane, histoire et archéologie de l'espace méditerranéen...) ;

- la constitution de nouvelles collections pour accompagner les nouveautés de l'offre de formation (ex : photojournalisme, apprentissage des langues orientales).

A l'Université de Strasbourg, le SCD est en train de rédiger une charte documentaire, qui sera une charte de site commune avec la BNU, le SCD de l'UHA et la bibliothèque de l'INSA. Cette charte devrait être achevée en 2016 ; des PDC seront mis en place par la suite. Dans cette perspective, une enquête a été réalisée auprès des bibliothèques du réseau pour faire un état des lieux et savoir quelles étaient leurs pratiques en matière de politique documentaire. Il en est ressorti les éléments suivants :

- Suivi fréquent des programmes d'enseignement pour réaliser les acquisitions ;

- Concertation avec les enseignants-chercheurs (avec une situation très inégale selon les bibliothèques : dans certains cas, les enseignants-chercheurs sont très impliqués, dans d'autres, beaucoup moins) ;

- Attention portée aux volumes de prêts de l'année n-1, notamment afin d'acheter plusieurs exemplaires d'un même titre ;

- Complémentarité avec les collections de la BNU, afin d'éviter autant que possible l'achat de doublons inutiles ;

- Complémentarité avec les ressources électroniques dans près de la moitié des bibliothèques du réseau, par le biais d'une vérification dans les bases de données pour savoir si un document est présent ou non en version électronique avant de l'acheter en version papier.

A l'Université de Toulon, en matière de collections le projet préparatoire au contrat pluriannuel 2012-2017 envisageait de : développer les abonnements, en tenant compte de leur inflation constante mais aussi du remplacement progressif de l'imprimé par le numérique ; maintenir les acquisitions d'ouvrages, les fonds relativement récents de nos bibliothèques restant à compléter. Ces tendances ont été proportionnellement respectées mais dans un contexte de réduction budgétaire.

A l'Université de Toulouse 1 Capitole, les orientations sont les suivantes :

- refondation de la politique documentaire dans le double contexte de réorganisation du service commun de la documentation selon une logique de missions transversales et de rénovation des deux principales bibliothèques de l'université (bibliothèque de l'Arsenal et bibliothèque de la Manufacture des Tabacs) ;

- mise en place d'une coordination inter-départements pour articuler les besoins des différents publics (formation / recherche) et les axes de développement de la collection multi-supports ;

- élaboration d'outils de suivi disciplinaire mettant en relation les informations sur les usagers, les données sur les collections et les orientations documentaires ;

- recherche des meilleurs équilibres entre les différents types de documentation : en ligne / papier, monographies / périodiques, titres / exemplaires, formation / recherche, droit – sciences politique / économie-gestion, notamment. La bibliothèque veille à maintenir l'offre en titres et en exemplaires papier suffisants, en réponse aux prescriptions des enseignants et aux pratiques des étudiants ;

- réservation d'un budget livre ancien (ouvrages, manuscrits de cours par ex.) pour enrichir la riche collection existante ;

- projet de bibliographies interactives pour drainer les prescriptions des enseignants, les enrichir sur le fond et la forme, améliorer l'adéquation de l'offre avec la demande ;

- réorganisation des collections de la bibliothèque de l'Arsenal dans le cadre du projet de *Learning Centre*, avec notamment un accent mis sur l'insertion professionnelle (nouveau fonds enrichi à la réouverture pour accompagner cette mission relativement nouvelle des universités) ;

- révision en cours de la carte documentaire pour tenir compte des évolutions en matière d'enseignements et de pôles de recherche sur le campus principal de l'Arsenal.

A l'Université Toulouse Jean-Jaurès (Toulouse 2), le SCD comprend à l'heure actuelle 3 bibliothèques intégrées (la bibliothèque centrale, la bibliothèque de l'ESPE depuis 2010 et le centre de ressources Olympe de Gouges depuis le 1er janvier 2016, donc non compris dans l'enquête). Les grandes orientations sont les suivantes : niveau licence dans les bibliothèques de composante, tous les niveaux à la bibliothèque centrale. Pour le centre de ressources en Langues, achats en langue originale, la bibliothèque centrale achetant les traductions. Le SCD prend en central l'ensemble des abonnements aux ressources électroniques et prend en charge l'ensemble des cotisations : contribution au SICD, licences Sudoc et Horizon.

A l'Université Pierre-et-Marie Curie (Paris 6), les orientations sont les suivantes :

A. Suivre le renouvellement de l'offre de formation (création de nouvelles filières) par la création de fonds disciplinaires et/ou par le développement des fonds embryonnaires existants :

- 1) Créer et/ou développer une offre documentaire accompagnant la mobilité et l'insertion professionnelle des étudiants en partenariat avec les instances spécialisées de l'Université
- 2) Développer le fonds d'apprentissage des langues étrangères sur tous supports
- 3) Poursuivre le développement d'une offre documentaire fournissant aux étudiants les outils pour développer leur autonomie de travail, leur curiosité intellectuelle et leur esprit critique
- 4) Développer l'acquisition d'exemplaires des manuels et ouvrages fondamentaux dans chacune des disciplines en nombre suffisant

B. Faire de la documentation un des moyens d'excellence de la recherche :

- 1) Poursuivre la mise en place d'une offre en meilleure adéquation avec les besoins de la communauté scientifique, en maintenant ou faisant évoluer l'offre existante et en acquérant une documentation nouvelle couvrant soit des disciplines émergentes soit des thématiques à la croisée de plusieurs domaines de recherche ;
- 2) Poursuivre le passage vers *l'e-only*.

A l'Université Paris Est Marne-la-Vallée, les orientations sont de :

- Privilégier le développement des ressources numériques pour les enseignants-chercheurs (bases de données et bases de revues dans les différentes disciplines) et pour les étudiants (bases de données généralistes et livres électroniques)
- Appliquer pour les revues imprimées, en majorité de niveau enseignement, le principe « un titre nouveau acheté=un titre en cours désabonné »
- Diminuer la part des revues imprimées au profit de leur forme numérique dès lors que les éditeurs l'autorisent (passage au *e-only*)

- Adapter les achats d'ouvrages et autres documents sur support matériel à l'évolution des formations, aux programmes des concours préparés à l'UPEM, aux besoins documentaires (exprimés ou supposés) des publics, selon leur niveau d'étude

- Assurer le renouvellement des ouvrages fondamentaux, l'actualité des éditions.

11.2. Niveaux pédagogie et recherche

On note *deux profils principaux de SCD*, avec des variantes entre ces deux types : ceux desservant principalement les étudiants dans des établissements comprenant peu de laboratoires de recherche, ceux desservant aussi les chercheurs et devant trouver le bon équilibre entre ces deux publics.

A La Rochelle, compte tenu des moyens budgétaires contraints et de la jeunesse de l'université, le SCD ne peut soutenir pour le niveau recherche une politique d'acquisition de livres et revues qui permettrait de devancer les besoins documentaires dans les différentes disciplines desservies. Les acquisitions de livres "recherche" se font en bonne part à la demande, et les labos prennent directement en charge certaines acquisitions. L'effort de constitution et d'actualisation de fonds complets et cohérents se concentre sur les niveaux L et M, et le SCD rééquilibre progressivement en leur faveur les dépenses documentaires.

Au Havre, l'orientation de la politique documentaire s'attache à préserver un certain équilibre entre les dépenses pour la recherche et les dépenses pour la pédagogie et à ancrer le développement des collections dans les priorités et la stratégie de l'établissement.

A Lille 2, les acquisitions évoluent avec la formalisation de la politique documentaire (renouvellement des collections et désherbage/désabonnements, circuit des suggestions via le SIGB et les commissions d'acquisitions). Des tableaux de bord et des indicateurs viennent en appui à la décision.

A Lille 3, les acquisitions documentaires concernent en priorité les disciplines à dominante Lettres et langues, arts, sciences humaines et sociales qui y sont enseignées. Le SCD concentre ses forces sur les disciplines qui font l'objet d'une politique de recherche prioritaire pour l'université et sur celles dont le poids de l'enseignement est important.

A Nantes, en lettres sciences humaines et sociales, les achats sont actuellement plus particulièrement importants en termes de monographies de niveau L et en monographies de recherche, dont une part non négligeable en langues étrangères (en 2014, environ 55 % des entrées en nombre de volumes, pour 39 % des dépenses d'acquisition en raison d'un prix moyen par ouvrage inférieur dans ce domaine par rapport à celui dans les autres disciplines). En droit, l'effort vise essentiellement à répondre aux besoins des étudiants en termes de manuels et de codes. En STS et en Santé, de même, l'objectif est de satisfaire prioritairement les demandes des étudiants en début d'études (PACES) ou plus avancés (ECN par exemple). Dans ces trois derniers domaines, la recherche est peu représentée par les monographies, car c'est essentiellement sous forme de périodiques (papier, et plus encore en ligne) qu'est fournie la documentation par le SCD.

A Nice, environ 80% du budget documentaire est consacré à la recherche et 20% à la pédagogie. La documentation électronique, essentiellement dédiée à la recherche, représente 75% du budget documentaire. La baisse du budget consacré au papier depuis 2011 est générée par la hausse des coûts de la documentation électronique dans un contexte de stagnation du budget global. Le SCD n'élargit plus depuis quelques années son offre électronique quantitativement mais uniquement qualitativement : les nouveaux abonnements se font aux prix de désabonnements ; les statistiques d'usage sont mises en rapport avec le coût des produits et les effectifs concernés pour effectuer les arbitrages soumis à l'automne à la communauté. Pour une université pluridisciplinaire comme l'UNS, l'offre électronique se réduit de plus en plus aux produits "incontournables" et à la base nécessaire à la recherche.

A Perpignan, les acquisitions de monographies de la section sciences sont essentiellement de niveau 1er cycle (91%). En effet, d'une part les étudiants de 1er cycle représentent 72% du public potentiel, d'autre part la documentation de niveau recherche en sciences est essentiellement offerte sous forme d'abonnements à des ressources en ligne. En règle générale, les ouvrages à destination des enseignants-chercheurs et des doctorants sont achetés à la demande, les laboratoires possédant également leurs propres ressources documentaires. Les domaines d'acquisition couvrent l'ensemble des disciplines scientifiques enseignées mais aussi certaines en lien direct avec ces dernières ou avec les concours préparés par les étudiants (exemple : astronomie, médecine...). Les maquettes et livrets d'enseignement sont étudiés chaque année afin d'orienter la sélection des ouvrages à acquérir. Les ouvrages en français sont privilégiés. Des ouvrages en langue étrangère sont achetés surtout à partir du niveau master.

Les acquisitions de monographies en droit et sciences économiques sont essentiellement réalisées en direction des étudiants de licence. Pour les périodiques, 4 titres nouveaux ont été acquis en 2015 pour un total de 227€ et 5 titres supprimés pour un total de 1262€, dont le Journal officiel qui est désormais complètement accessible en ligne même en ce qui concerne les parties nominatives. L'accès à la Bibliothèque numérique Dalloz depuis 2014 permet de proposer une offre de qualité pour les étudiants de Master sur les 2 sites concernés (Narbonne et Perpignan). La politique d'exemplaires est ajustée chaque année pour les manuels (2 à 3 exemplaires pour les manuels les plus empruntés).

Les ouvrages de recherche se concentrent sur les points forts de l'UPVD et sur les besoins identifiés (masters, doctorat sur les thématiques). Les collections d'édition de thèses ne sont pas achetées de façon systématique. En droit, les achats en langue étrangère sont rarissimes. En économie-gestion, ils sont peu fréquents mais correspondent à des besoins clairement identifiés.

11.3. Part respective des achats de manuels et de monographies de recherche

Dans de nombreux cas, les SCD ne peuvent isoler la destination des achats de livres selon qu'ils sont de niveau étudiant ou recherche.

Chambéry achète peu de monographies de recherche. 6000 € sont consacrés aux demandes du laboratoire Littératures, Langages, Sociétés et Etudes Transfrontalières et Internationales, qui est de loin le plus utilisateur de monographies. 6000 € sont destinés à répondre aux demandes de monographies des 18 autres laboratoires. Les monographies de recherche représentent donc moins de 10% du total des dépenses d'acquisition de livres. Ce pourcentage est en baisse régulière depuis 2011.

A Dijon, en 2015, les manuels (niveau pédagogie) représentent 88% des achats contre 12% pour les monographies de niveau recherche.

A La Rochelle, suivant les disciplines, les manuels ou ouvrages de référence peuvent représenter de 60 à 80% des achats de livres. Des monographies de recherche sont acquises plus régulièrement en SHS qu'en sciences "dures" et elles peuvent ponctuellement correspondre aussi à des besoins de M selon les prescriptions des enseignants.

Au Havre, les achats de monographies sont codés E ou R en fonction du niveau du contenu, au moment de l'achat. C'est sur les bons de commande de monographies qu'est réalisée la requête pour déterminer le taux d'achat par niveau (ici exclusivement pour les monographies imprimées). Pour les livres électroniques le SCD achète actuellement sur Dawsonera en majorité des monographies de recherche ; pour les ouvrages de niveau licence, il est abonné aux encyclopédies de poche sur Cairn.

A Lille 1, la part des achats de manuels est stable d'année en année et se situe en moyenne entre 75 et 81 %.

A Lille 2, la part des manuels a progressé de 68% en 2011 à 72% en 2015, celle des monographies de recherche passant durant la même période de 32% à 28%.

A Lille 3, les acquisitions courantes de monographies de niveau recherche visent à développer des collections en langue française et en langues étrangères sur plusieurs pôles d'excellence (Histoire ancienne, Arts, Langues, CADIST en Langues et civilisations anglophones). Outre les ouvrages de recherche en Histoire et en Sciences de l'antiquité, sont acquis également les ouvrages en langue originale sans systématiquement privilégier la traduction française (Anglais, Allemand, Espagnol, Italien et Néerlandais). Le SCD s'est fixé comme objectif de répartir ses acquisitions courantes de monographies entre le niveau recherche pour 40% des titres et le niveau enseignement ou formation (dont les manuels) pour 60% des titres.

Mulhouse estime la répartition des monographies à 90% Formation et 10% Recherche. Cette répartition reste constante sur la période considérée.

Pau a dépensé en 2015 61% des achats d'ouvrages en manuels (97 120 €) et 39% en monographies recherche (62 242 €). Depuis 2014, les monographies de recherche sont identifiées par un code au niveau de chaque exemplaire.

A Perpignan, l'évolution des achats de monographies de recherche est en sensible diminution depuis 5 ans : 2011: 35% ; 2012: 29% ; 2013: 21% ; 2014: 25% ; 2015: 21%.

Le SCD de Paris 5 n'a pas d'indicateurs permettant d'isoler le type de document "manuel", mais est en mesure de décrire le public d'intention. Un manuel acheté pour un M2 spécifique est donc comptabilisé en niveau recherche. En 2015, 57% des monographies sont achetées à destination du public de niveau Licence et 43% à destination du public recherche.

A Versailles Saint-Quentin, il n'y avait pas de fléchage budgétaire spécifique des monographies recherche avant 2013. Les acquisitions de monographie recherche ont été de 67 022 € en 2013 (21%), puis de 0 en 2014 et de 68 447 € en 2015 (20%). La part en langues étrangères était de 15 483 € en 2013 (23% des acquisitions de monographies recherche), 0€ en 2014, 19 217€ en 2015 (28% des acquisitions de monographies recherche). Depuis 2012, la politique d'acquisition de monographies est principalement dictée par les variations budgétaires. 2011 est la dernière année de rattrapage massif (2008/2011). En 2012 les achats de monographies ont été divisés par 2. En 2013, il y a eu un début de redémarrage sur un semestre puis un plan de retour à l'équilibre qui a conduit à un blocage total des acquisitions en 2014. 2015 a connu un redémarrage partiel dû, pour près de la moitié, à l'apport de la Fondation UVSQ.

11.4. Politique d'exemplaires pour les manuels

Chambéry acquiert de 1 à 4 exemplaires, la moyenne étant à peine supérieure à 1.

A Dijon, la politique d'exemplaires est un élément essentiel de la politique documentaire du SCD. En Santé, l'acquisition d'exemplaires multiples est systématique afin de répondre aux besoins des étudiants de 2ème cycle de médecine. En Sciences, près de 30 % des ouvrages sont achetés en plusieurs exemplaires, en particulier pour les manuels de chimie et de sciences de la vie. En Droit, Lettres et SHS, la politique d'exemplaires vise essentiellement à répondre aux besoins des disciplines à forts effectifs comme le Droit ou la Psychologie.

A La Rochelle, sans qu'il y ait d'achats en exemplaires multiples systématiques, les manuels et usuels (dictionnaires, encyclopédies de poche, atlas, guides, annales de concours) sont les seuls ouvrages bénéficiant d'un achat éventuel en multi-exemplaires. En moyenne, pour les titres de manuels jugés les plus importants par les enseignants, le SCD achète jusqu'à 3 exemplaires. Quelques titres peuvent être achetés en 8 ou 10 exemplaires.

Au Havre, la politique d'exemplaires pour les manuels est détaillée dans les plans de développement des collections et dépend des domaines. L'arrêt des subventions documentaires dans le cadre du plan licence à partir de 2013 a pesé dès 2014 sur l'achat de monographies de recherche.

Lille 1 s'adapte sans restriction à la demande, et achète autant d'exemplaires nécessaires à ce que tous les besoins soient couverts. Lors de la parution d'une nouvelle édition, le SCD achète autant d'exemplaires que pour l'édition précédente.

Lille 2 observe le taux de rotation, et acquiert un exemplaire supplémentaire si un exemplaire est sorti 10 fois sur une période de 12 mois. Le nombre d'exemplaires varie selon les disciplines :

- en sciences politiques et sociales : 2/4/8 exemplaires selon les collections et les prescriptions des enseignants avec réajustement selon le taux de rotation ;

- en économie/Gestion : manuels DCG et DSCG + ouvrages de référence des enseignants: en 2/3 exemplaires en fonction du taux de rotation ; les autres manuels en 1 exemplaire ;

- en médecine: manuels préparant à la PACES et les ECN. 3 à 6 exemplaires selon le taux de rotation. Ouvrages rédigés par les collègues médicaux : 10 exemplaires car ont valeur de références ;

- autres manuels de Santé : 1 exemplaire sauf demandes formulées dans les commissions d'acquisition et ouvrages de référence. Prise en compte des taux de rotation ;

- en droit : le nombre d'exemplaires est modulé en fonction des effectifs des différents domaines du droit. Droit du travail/Droit pénal : de 10 à 15 exemplaires en fonction du taux de rotation. Droit privé/Droit judiciaire : 5 à 10 exemplaires en fonction des taux de rotation. Droit administratif : 5 exemplaires sauf ouvrages de référence des enseignants (10 exemplaires).

- en préparation des concours administratifs : 1 à 2 exemplaires en fonction des concours ;

Concernant les codes, pour lesquels un exemplaire est à à chaque fois en statut "prêt exceptionnel", le Code civil est acquis en 31 exemplaires, les codes pénal et du travail, de 11 à 16 exemplaires, les autres de 1 à 5 exemplaires en fonction du taux de rotation.

A Lille 3, le nombre d'exemplaires pour les manuels a globalement été réduit pour chaque secteur d'acquisitions du fait de la baisse de 29% du budget des acquisitions de livres imprimés entre 2011 et 2015. Toutefois, cette réduction du nombre d'exemplaires a touché plus fortement des secteurs d'acquisitions moins stratégiques pour l'université comme le droit, l'économie ou les sciences dures. Les secteurs d'acquisitions au cœur de l'enseignement et de la recherche comme l'histoire, la psychologie et les langues ont connu une baisse moins aiguë.

Lyon 3 réduit le nombre d'exemplaires de manuels par titre lorsque la version électronique existe, et incite à passer au format électronique (mise en place de faux-livres orientant les usagers vers la ressource en ligne).

A Mulhouse, à partir de 2012, la règle d'acquisition a été de limiter le nombre d'exemplaires, de limiter les doublons entre bibliothèques sauf en droit.

A Nantes le nombre d'exemplaires achetés pour les manuels varie entre 3 (Lettres, Langues) et 20 (Santé), en passant par 8 pour l'Histoire, la Géographie ou la PACES par exemple. Mais une politique plus précise sera redéfinie dans le cadre de la réorganisation en cours du SCD.

A Nice, la politique d'exemplaires est variable au sein du SCD entre les différentes disciplines ou groupes de disciplines et entre les BU qui hébergent les collections. Mais d'une manière générale le nombre d'exemplaires acquis est en baisse (plus ou moins selon les bibliothèques)

en raison de l'augmentation constante des prix de la documentation électronique, et de la réduction du budget consacré à la documentation papier. Une politique d'exemplaire formalisée est particulièrement menée dans les secteurs Santé, Droit et Economie-Gestion, disciplines soumise à une forte nécessité de réactualisation.

- Secteur santé (multisites) :

- 1 exemplaire pour les manuels de Médecine clinique et d'anatomie sur le site principal (sauf quelques titres de référence qui sont achetés en 3 à 5 exemplaires). Certains titres sont achetés en 2 exemplaires afin de maintenir un fonds de base sur le site de l'Archet (particulièrement pour les spécialités présentes sur le site) ;

- 5 à 12 exemplaires (répartis sur 3 sites) pour les manuels de préparation aux Épreuves classantes nationales (12 exemplaires par le passé) ;

- 1 exemplaire pour les manuels destinés à la Première année d'études de Santé, 3 à 5 exemplaires s'il s'agit d'une prescription d'un enseignant :

- Secteur Droit et Science politique : 2 exemplaires dont 1 exclu du prêt (5 à 10 par le passé). Dans ce secteur, afin d'assurer la disponibilité de manuels (en nombre très insuffisant par rapport aux effectifs concernés), un exemplaire de la dernière édition est systématiquement exclu du prêt :

- Secteur économie-gestion : 3 à 5 exemplaires (5 à 10 en 2011). A l'exception notable de 3 manuels destinés aux étudiants de Licence édités par l'ISEM achetés en 100 exemplaires. ;

- Secteurs LASH et Sciences et techniques : 1 à 2 exemplaires.

A Pau, en Droit, sont acquis de 3 à 6 exemplaires pour les manuels et les codes en fonction des matières, et le nombre de manuels est réévalué avec un suivi régulier des emprunts et en fonction du budget disponible. En Economie – LLSH, sont acquis 3 exemplaires, avec réévaluation en fonction des emprunts et du budget restant. En Sciences et Techniques, la BU achète 6 exemplaires pour les manuels cités dans les bibliographies des enseignants, 3 exemplaires pour les manuels sélectionnés par les acquéreurs.

A Perpignan, afin d'ajuster au plus près le nombre d'exemplaires nécessaires (et éviter d'avoir en rayon des exemplaires supplémentaires jamais empruntés comme cela a été constaté), les nouveautés sont d'abord achetées en nombre restreint (2 ou 3 selon les titres) puis éventuellement recommandés en fonction de leur utilisation. Les ouvrages de niveau recherche (exception faite des manuels à destination des étudiants de master) sont achetés en un seul exemplaire. Les manuels à destination du CAPES sont achetés en 2 ou 3 exemplaires. Le SCD essaie autant que possible d'acheter sous format électronique les manuels dont il sait qu'ils seront très empruntés et donc abîmés rapidement.

A l'Université de Strasbourg, la politique d'exemplaires est décidée en fonction des thématiques d'enseignement et de recherche, c'est-à-dire en fonction de l'année d'étude, de la nature de l'unité d'enseignement (fondamentale, ouverture, découverte), de l'éditeur ou de l'auteur de l'exemplaire, mais aussi en fonction de la demande.

13 des bibliothèques du SCD de l'Université de Strasbourg acquièrent un exemplaire par titre, en général. Toutefois, les manuels sont souvent acquis en plusieurs exemplaires. Ainsi, la bibliothèque de Droit acquiert des codes en deux ou trois exemplaires ; la bibliothèque de l'IUT-Pharmacie acquiert des manuels en plusieurs exemplaires, en fonction des prêts simultanés constatés les années précédentes ; la bibliothèque des Langues acquiert jusqu'à deux exemplaires pour les manuels ; la bibliothèque de la MISHA peut acquérir jusqu'à deux exemplaires pour des sources très demandées ; la bibliothèque des Sciences sociales acquiert des ouvrages d'enseignement de master en plusieurs exemplaires (jusqu'à trois) ; la bibliothèque U2-U3/LSH peut acquérir jusqu'à deux exemplaires, selon le type d'ouvrage (usuels) et l'usage (texte fondamental au programme) ; les médiathèques de l'ESPE acquièrent les manuels en deux exemplaires, les annales en plusieurs exemplaires, et jusqu'à trois exemplaires pour les ouvrages de préparation au concours CRPE.

Les autres bibliothèques du réseau acquièrent aussi, parfois, plusieurs exemplaires par titre. En effet, la bibliothèque de l'ECPM (école d'ingénieurs) acquiert des manuels (CPI notamment) en multi-exemplaires (jusqu'à cinq) ; la bibliothèque d'Histoire acquiert des manuels et des synthèses (premiers cycles) en plusieurs exemplaires ; la bibliothèque du PEGE (économie-gestion) acquiert des manuels en multi-exemplaires (jusqu'à cinq), sinon de un à deux exemplaires par titre ; la bibliothèque du Pôle API (écoles d'ingénieurs) acquiert trois ou quatre exemplaires d'un même titre (parfois plus en fonction de la demande) ; la bibliothèque du Portique (lettres, arts, sport) acquiert jusqu'à trois exemplaires en sciences du sport (CAPEPS, agrégation, ouvrages d'enseignants), un seul dans les autres domaines (sauf ouvrages de référence très demandés, jusqu'à trois exemplaires) ; la bibliothèque de médecine acquiert les manuels PACES (de cinq à huit exemplaires), les manuels d'anatomie et les manuels ECN (de trois à quatre exemplaires), et d'autres sources (monographies, de un à quatre exemplaires) en multi-exemplaires ; la BUBP (sciences) acquiert des manuels de licence en plusieurs exemplaires (de trois à dix, en fonction de la demande) ; la bibliothèque U2-U3/Droit peut acquérir jusqu'à cinq exemplaires pour un manuel d'enseignement fondamental en licence et jusqu'à dix exemplaires pour un code civil.

A l'Université Paris Est Marne-la-Vallée, pour le niveau Enseignement, le SCD achète : en LSH : de 2 à 5 exemplaires, exceptionnellement 10 exemplaires ; en STS : de 2 à 10 exemplaires, exceptionnellement 15 exemplaires ou plus ; en SES : Sociologie : 2 à 3 exemplaires dans le cas d'un ouvrage de base très emprunté ou sur demande des enseignants ; Management : 2 exemplaires dans le cas d'un ouvrage de base (niveau d'information élémentaire) ; Urbanisme : 1 exemplaire ; Economie-gestion : 1 à 4 exemplaires.

A l'Université Versailles Saint-Quentin, le SCD acquiert 3 exemplaires en principe, et tous prêtés ; quand il en achète plus (5 exemplaires), un exemplaire est exclu du prêt.

11.5. Imprimé et numérique

A l'Université de Bourgogne, le contexte documentaire reste marqué par l'augmentation du coût de la documentation numérique (+ 8% en moyenne par an) qui exerce une pression intenable sur la durée et neutralise toute potentialité de développement de l'offre, y compris à l'échelle de la COMUE.

L'Université de La Rochelle, après avoir beaucoup apuré les abonnements papier, a pris acte que les coûts de la documentation électronique devenaient disproportionnés, et réuni un comité associant les labos et les départements pour définir les pistes d'économie. La nécessité de redonner à partir de 2016 un peu d'oxygène aux achats de livres a été posée. La première économie sur laquelle il y a eu consensus est de dédoubler les abonnements électroniques BU et CNRS. Cela a permis en 2016 de stopper les abonnements à ACS et Springer, et de ramener le budget de la documentation électronique à des proportions plus raisonnables. Autre particularité à signaler : le développement depuis plusieurs années d'un fonds de DVD, accompagné désormais de vidéo à la demande, comprenant à la fois des documentaires sur les thèmes de recherche et d'enseignement de l'Université, et des fictions et séries en langue étrangère qui complètent l'offre en apprentissage des langues, un certain nombre d'enseignants faisant travailler leurs étudiants sur des films.

A Lille 2, le plan de développement des collections est en cours de refonte afin d'y intégrer les *ebooks*. On note en effet une demande croissante pour les *ebooks* de niveau recherche, cependant l'offre des éditeurs est très inégale selon les disciplines et de ce fait souvent inadaptée. La notion de support dans les disciplines de la Santé n'est plus pertinente et même dans un domaine comme les sciences politiques, la notion de collection est remise en question au profit de celle d'auteurs, d'articles, de contenus et de leur exploitation. Dans ce contexte, le SCD a acquis une légitimité pour gérer les accès distants et la documentation électronique. En raison des montants en jeu, l'idée d'une mutualisation des ressources en ligne et de la documentation recherche fait son chemin mais se heurte à des logiques facultaires très fortes.

A Lille 3, les dépenses d'acquisitions pour les ressources électroniques ont été stables sur 2011-2015 alors que le budget de la documentation du SCD diminuait. Cette stabilité a été financée au détriment des acquisitions de livres et dans une moindre mesure sur le budget des périodiques papier. La décision de supprimer l'accès à une ressource électronique n'est pas aisée à prendre car certaines ressources sont indispensables (Cairn par exemple) et pour d'autres ressources, le SCD s'est engagé à les financer sur plusieurs années (accords Couperin). Dans ces conditions, le budget d'achat de livres s'est trouvé être la cible prioritaire de la baisse budgétaire et a été considéré de 2011 à 2015 comme une variable d'ajustement dans le budget de la documentation du SCD. Le portefeuille des périodiques sur support papier a également été réduit entre 2011 et 2015 en supprimant de nombreux titres de périodiques papier doublonnant avec les titres électroniques des bouquets auxquels l'Université est abonnée. Concrètement, la réduction du budget des périodiques sur support papier entre 2011 et 2015 est le résultat d'une politique documentaire conduite dès 2008. A cette date, le choix a été fait de rationaliser les dépenses de périodiques afin de ne pas dépasser 30% du budget de la documentation. Il est à noter qu'un travail de recensement et de signalement des périodiques des bibliothèques de composante a été accompli permettant ainsi de mutualiser les ressources avec le SCD.

A Lyon 3, la volonté est d'aller vers un équilibre en dépenses : 50 % documentation imprimée / 50% documentation électronique à la fin du contrat quinquennal 2016-2020 (les dépenses pour l'imprimé étaient majoritaires jusqu'en 2016).

A Mulhouse, afin de favoriser la réussite en L, les actions documentaires suivantes ont été menées : développement de l'offre numérique d'information professionnelle et économique (bases de données Kompass, Factiva, Delphes) ; développement de l'offre d'*ebooks* en gestion et marketing (partenariat avec la Région pour la formation en alternance) ; développement des manuels de niveau Bac et L et des ouvrages de référence (opération les Essentiels du Plan réussite en licence).

Pour le public de niveau recherche, le maintien de l'offre en Sciences et Techniques a été privilégié, avec un fort recul de la documentation papier.

Du fait du contexte budgétaire, la moitié environ des abonnements de périodiques papier a été supprimée entre 2011 et 2015, tous domaines confondus ; de même, ont été supprimés plusieurs abonnements à des bouquets de périodiques en ligne en Sciences et Techniques (ACS, AIP et APS) et à des bases de données en Lettres, Langues, SHS (MLA, Oxford, Business Source Premier) en 2012 et 2013. En 2014 et 2015, certains abonnements ont pu être repris (APS) ou nouvellement acquis (revues Cairn, Lextenso).

La diversification de la bibliothèque numérique a été réalisée par la création d'une archive institutionnelle de la production de l'université (rapports de stage, mémoires, thèses), le moissonnage des Universités Numériques Thématiques et des sélections de sites web recommandés.

A Nice, afin de faire face aux contraintes budgétaires et de ne pas appauvrir l'offre documentaire, une politique de dédoublement papier-électronique et de complémentarité des supports est mise en œuvre depuis plusieurs années (le budget alloué aux périodiques s'est vu divisé par deux ou par trois suivant les disciplines: 100 000 euros par exemple de dépenses en périodiques et publications à feuillets mobiles en droit-économie-gestion en 2010, environ 45 000 euros aujourd'hui). Les modèles économiques choisis ont été revus à la marge pour réaliser des économies budgétaires (baisse du nombre d'accès, etc.). D'une manière générale, les BU privilégient l'accès à la ressource électronique lorsque l'offre éditoriale le permet. Le choix du support est cependant d'abord guidé par les usages constatés. Le SCD est ainsi engagé dans le développement d'une offre de livres électroniques (notamment de niveau pédagogie pour pallier le manque de crédits alloués au papier et compenser un nombre insuffisant d'exemplaires de manuels) mais le maintien d'une offre papier adaptée aux effectifs s'impose pour correspondre aux usages des étudiants de premier cycle, tout particulièrement dans les domaines du droit, de la santé, de l'économie (et également dans une moindre mesure en SHS). Les besoins en support papier et le modèle économique éditorial dominant ne sont en effet pas les mêmes suivant les disciplines : le poids du papier demeure très important en LASHS (40 % du budget documentaire), alors qu'il s'est fortement érodé en STM (seulement 20%).

A Perpignan, jusqu'en 2011, la répartition du budget documentaire était volontairement équilibrée entre les supports : un tiers pour les ressources numériques, un tiers pour les revues imprimées, un tiers pour les ouvrages et autres documents sur support matériel, afin de répondre au mieux à notre mission de soutien à l'enseignement et à la recherche. Depuis, les abonnements à des périodiques papier ont été vus à la baisse en 2015, 27 abonnements ont été supprimés soit purement et simplement soit pour ne laisser que la version numérique (Cairn

notamment). L'offre en documentation électronique s'est étoffée (Jstor a été ajouté aux ressources en LSH en 2015). L'offre d'*ebooks* s'est développée en histoire-géographie depuis 2015 (Numilog) pour un budget de 1200-1500 € annuels pris sur les achats de documentation papier. Les ouvrages en langues étrangères sont surtout des ouvrages catalans, la littérature étrangère est dorénavant achetée en bilingue, vu le faible niveau linguistique de la plupart des étudiants. Les achats en langue étrangère ont suivi la même courbe que les achats pour la recherche.

A l'Université Paris Est Marne-la-Vallée, la politique documentaire et les choix de répartition budgétaire ont été fortement impactés par la hausse des coûts des ressources numériques et par celle des revues imprimées, dans le contexte difficile de l'université, en déficit depuis 2012. Le budget de fonctionnement du SCD a été réduit de 10 % en 2013-2014. En 2013, la réduction a porté sur les dépenses de fonctionnement autres que les dépenses documentaires. En 2014, le SCD a dû supprimer les abonnements à 5 bases de données (dont 3 étaient des bases de revues numériques), renoncer à développer l'offre de livres numériques pour les étudiants et diminuer les achats d'ouvrages destinés aux étudiants. En 2015 (et 2016) le budget documentaire est identique à celui de 2014 : à budget constant, le SCD a dû équilibrer les hausses de coût des ressources numériques par la diminution des achats de documents sur support matériel, comme en 2014. Sur la période 2011-2015, dans cette configuration où le choix est de maintenir l'offre de ressources numériques, essentiellement de niveau recherche, les achats d'ouvrages imprimés de niveau enseignement ont été les plus pénalisés : baisse de 50% en 2015 par rapport à 2011. Chaque année depuis 2012, pour les achats d'ouvrages, le budget réalisé est toujours inférieur au budget initialement prévu, les achats d'ouvrages sont devenus la variable d'ajustement des abonnements imprimés et des abonnements numériques pour lesquels l'UPEM est engagée en début d'année, soumis à des augmentations annuelles constantes, pas toujours prévisibles, et surtout impossibles à lisser à budget constant. Pour tenter d'endiguer cette tendance, tout en maintenant l'offre de ressources numériques, il a été décidé pour 2017 de diminuer de 25% (environ 40 000 euros) les dépenses de revues imprimées. L'UPEM envisage de ventiler cette somme entre de nouveaux abonnements à des livres électroniques de niveau enseignement et le maintien des revues numériques de niveau recherche.

Conclusion

L'évolution des dépenses documentaires des universités de 2011 à 2015 a été analysée à partir d'un échantillon représentatif de 25 universités. L'interprétation des données doit prendre en compte plusieurs phénomènes, notamment le passage progressif des établissements aux responsabilités et compétences élargies et les difficultés financières qu'ont connues un certain nombre d'entre eux, avec parfois des déficits sur deux exercices budgétaires consécutifs. De plus, la mise en place au budget 2014 de la licence nationale Elsevier Science Direct par prélèvement à la source sur les dotations globales de fonctionnement amène à comparer les évolutions selon que l'on prend en compte ou non les coûts de cette ressource majeure (qui représente 1/6^e des dépenses documentaires totales de l'échantillon en 2015).

Les dépenses documentaires totales des universités (incluant celles des SCD et hors SCD) reculent d'environ 10% sur la période (11% hors Elsevier, 9% avec Elsevier), et seules quelques universités se trouvent en 2015 à un niveau supérieur à 2011.

Cette baisse s'est accompagnée d'une rationalisation des moyens, inégale selon les universités, la part des SCD dans les dépenses documentaires totales ayant progressé dans près de la moitié de l'échantillon, pour atteindre en moyenne 80%. On note sur le long terme une évolution favorable, car les dépenses hors BU représentaient les deux-tiers du total en 1974, 54% en 1990, 33% en 2006 et 20% en 2015. Cela ne signifie pas toutefois forcément que les achats de documentation par les chercheurs diminuent. Pour le vérifier, il faudrait disposer sur la même période des données sur les achats faits via les unités mixtes de recherche hors budget université, et connaître le budget documentaire consolidé université + organismes à l'échelle de l'établissement.

Quand on regarde au sein de cet ensemble les dépenses d'acquisition documentaires des SCD (hors Elsevier), on note au total pour l'ensemble de l'échantillon un recul de près de 6%, la baisse des dépenses documentaires hors SCD ayant été plus importante (-20%). Mais les évolutions sont contrastées, car près d'un tiers des SCD voient leurs dépenses rester quasi-stables ou même augmenter de 3% à 10%, tandis qu'un autre tiers baisse de 10% à plus de 30%. Du fait de la croissance démographique des établissements sur cette période (+11% pour l'échantillon), les dépenses d'acquisition documentaire des SCD en ratio par étudiant diminuent globalement de près de 15% (de 8,5€ en moyenne, de 10€ à 30€ pour un tiers de l'échantillon).

Ce recul affecte particulièrement les dépenses en livres imprimés (-24% en cinq ans au total, mais -30% dans un tiers des cas, avec une fourchette allant de -51% à -2,4%). Presque tous les SCD achètent moins de livres. Au total en 2015, les 25 universités ont acheté 61 049 livres de moins qu'en 2011, et 191 248 en moins de 2012 à 2015 par rapport à 2011. Le ratio de livres acquis par étudiant passe de 0,55 en 2011 à 0,42 en 2015, tandis que les coûts moyens par volume sont restés quasiment stables.

Les livres imprimés servent de marge d'ajustement compte tenu des engagements pris dans le cadre de groupements de commandes pour les ressources électroniques ou d'une volonté de

préserver autant que possible les abonnements de périodiques. Globalement, la structure des dépenses évolue, la part des livres imprimés recule de 3% tandis que celle des livres électroniques augmente de 2%. Toutefois, cette augmentation est concentrée sur quelques établissements, et l'on ne constate pas pour les livres de mouvement global de substitution du papier par l'électronique.

En revanche, cette tendance est massive pour les périodiques. La part des périodiques électroniques augmente de 7% et celle des revues imprimées recule de 14%. Cela est dû au passage de certains portefeuilles de revues de grands éditeurs au *e-only* dans le cadre des groupements de commandes Couperin. En volume, le nombre de titres papier recule de 30% tandis que celui des titres électroniques augmente de 69,5%. Mais pour plusieurs établissements, le nombre global de titres de revues baisse dans des proportions non négligeables quel que soit le support, ce qui marque des désabonnements aux titres qu'ils soient imprimés ou électroniques.

Les autres supports ont une part négligeable, et leur budget n'est supérieur à 10 k€ que dans un quart des établissements.

Les dépenses de conservation (moins de 0,5 M€ pour l'ensemble) sont faibles et généralement à la baisse, ce qui est pour partie une conséquence du passage au *e-only* pour les périodiques. Les dépenses de numérisation sont irrégulières selon les années, et ne sont importantes que dans 3 établissements.

Dans la destination des dépenses, selon qu'elles visent le niveau formation ou le niveau recherche, on identifie plusieurs profils selon la dominante de l'université et l'importance de l'activité de recherche. Les universités à dominante STS consacrent moins de 20% aux dépenses documentaires de niveau formation. A l'opposé, les petites et moyennes pluridisciplinaires y consacrent presque toutes plus de 50%. Pour les grandes universités pluridisciplinaires, l'éventail se situe entre 18% et 51%. Il faudrait bien sûr introduire un correctif compte tenu du prélèvement à la source pour Elsevier, dont la réintégration augmenterait mécaniquement le poids du niveau recherche de 16% en moyenne, entre un minimum de +2% et un maximum de +35%. Les dépenses de niveau formation comptent au total pour 48% sans Elsevier, 32% (soit un tiers) avec Elsevier.

La part des dépenses d'acquisition documentaire dans les dépenses globales de fonctionnement des SCD (masse salariale comprise) est passée de 31% à 23%, reculant de 8 points (3,6 points si on réintègre le prélèvement Elsevier). A budget constant, ce pourcentage s'est réduit au fur et à mesure de l'augmentation de la masse salariale (qui a crû de 5% en cinq ans pour l'échantillon).

Cette masse salariale comprend dans un certain nombre de SCD des dépenses hors fonctions documentaires, mais au bénéfice de fonctions support (administration, GRH, GCF, informatique, immobilier). 18 universités sur 25 déclarent effectuer de telles dépenses, qui vont en 2015 de moins de 10 k€ à 1,1 M€. Elles sont inférieures à 150 k€ dans 3 cas, entre 150 et 300 k€ dans 7 cas, entre 300 et 500 k€ dans 4 cas, et supérieures à 500 k€ dans 4 cas.

Si l'on tente d'évaluer les dépenses globales pour la fonction documentaire, cela amène à prendre en compte plusieurs éléments :

- 10 universités sur 25 ont déclaré, dans la réponse à l'enquête, des dépenses de masse salariale sur fonctions documentaires hors SCD, pour un total de 5 M€, dont plus d'1 M€ dans 2 établissements ; mais dans beaucoup de cas, la dépense n'est pas connue, alors que l'enquête ESGBU recense des personnels en équivalent ETP dans les BUFR dans toutes les universités ;

- les dépenses en maintenance et fluides pour les SCD sur budget des services centraux. Le total pour 7 universités atteint 1,78 M€ en 2015. Sur 25 universités, 10 ne font pas supporter de charges de maintenance et de fluides sur les budgets de leur SCD. Pour les autres, les dépenses supportées par les SCD vont de 20 k€ à 270 k€. Ces dépenses sont inférieures à 50 k€ dans 8 cas et supérieures à 100 k€ dans 5 cas.

Dans une logique fonctionnelle, il serait pertinent d'imputer au SCD tous les coûts liés strictement aux fonctions documentaires (y compris donc les dépenses d'acquisition des bibliothèques associées et la masse salariale sur fonctions documentaires hors SCD) et d'imputer aux services centraux les coûts de logistique et de masse salariale associée à la logistique. Une telle démarche n'exclut pas de traiter parallèlement la fonction documentaire en coûts consolidés pour les arbitrages internes.

Si l'on estime le poids global de la fonction documentaire en rapportant les dépenses totales de fonctionnement pour le SCD au budget total de fonctionnement de l'université (masse salariale comprise dans les deux cas), le pourcentage varie de la façon suivante pour l'échantillon : 6 universités sont entre 1,7% et 2,5% ; 7 universités entre 2,5% et 3% ; 7 universités entre 3% et 4% ; 3 universités au-dessus de 4%, toutes trois en LSHS ; le pourcentage moyen est de 3,30%, la médiane est à 3%. Si l'on ajoute le prélèvement à la source pour Elsevier, les dépenses documentaires hors SCD, les dépenses en masse salariale pour la fonction documentaire hors SCD, les dépenses en maintenance et fluides pour les SCD sur budget des services centraux, les autres dépenses de fonctionnement documentaire sur budget des services centraux, le poids de la fonction documentaire est alors proche de 4% du montant total, et varie selon les universités entre 2% et 5%.

Sur la longue durée, au cours des 25 dernières années, en euros constants par étudiant (valeur 2015), on constate un doublement des dépenses documentaires des BU entre 1990 et 2000, simultanément à une croissance du nombre d'étudiants, puis un tassement dans les années 2000 contemporain d'un ralentissement de la démographie étudiante, suivi d'une amélioration en 2010 par rapport à 2005 probablement due au plan Réussite en licence. Ce ratio atteint 61€ en 2015, et recule d'environ 14€ par étudiant par rapport à 2010, ce qui correspond à une baisse en pourcentage de près de 19%. En comparant les chiffres nationaux 2010 et ceux de l'échantillon en 2011, on voit que cette baisse a été initiée en 2011, en conséquence des difficultés financières qu'ont connues nombre d'universités dans les premières années de mise en œuvre des responsabilités et compétences élargies. Pour la documentation, cette baisse cumule un recul en valeur absolue et les effets du redémarrage de la démographie étudiante, dont le pic n'est pas encore atteint.

Toutefois, les dépenses documentaires ne se limitent pas à celles effectuées directement sur les budgets des établissements. L'effort global pour la documentation universitaire et de recherche devrait être évalué en prenant en compte les achats documentaires des unités mixtes de recherche ainsi que les achats mutualisés des universités numériques en région ou des COMUEs et les achats à l'échelle nationale, qu'il s'agisse de ceux des organismes de recherche ou des licences nationales dans le cadre du programme ISTEEX pour lequel 60 M€ ont été financés dans le programme d'investissement d'avenir. Cette consolidation des dépenses accroîtrait en fait la part recherche, et rendrait plus visible l'insuffisance de l'effort à destination des étudiants.

La combinaison de ces différents niveaux (l'établissement, le site, la communauté universitaire nationale) amène à redéfinir les orientations de politique documentaire. Ces orientations ne peuvent être conçues comme l'affaire du seul SCD, elles doivent donner lieu à un débat dans la communauté universitaire, certes au sein du conseil documentaire mais aussi au sein des autres instances, et le pilotage de la documentation par la direction de l'université doit être renforcé. La documentation ne peut être conçue comme étant à la marge, mais son pilotage exige un lien direct avec les axes stratégiques en matière de formation et de recherche. La politique documentaire doit répondre à des questions majeures : le positionnement de l'établissement dans la carte documentaire au niveau du site et à l'échelle nationale, le degré de coordination ou de centralisation par le SCD de l'ensemble des ressources documentaires, le lien entre les politiques d'acquisition et les besoins en formation et en recherche, l'équilibre à atteindre entre l'effort pour la pédagogie et celui pour la recherche, la transition de l'imprimé au numérique.

Cette transition numérique est bien avancée dans la plupart des secteurs pour la recherche, même si elle ne conduira peut-être pas à une substitution complète pour les sciences humaines et sociales. Mais elle en est à ses débuts pour les ressources documentaires à destination des étudiants, car elle nécessite une intégration plus grande avec les ressources pédagogiques et ne peut prendre toute son ampleur que dans une transformation pédagogique des universités, de leurs modes d'enseignement et d'apprentissage par les étudiants. Dans ce cadre, la politique d'acquisition en matière d'exemplaires est appelée à évoluer tout en répondant aux exigences de publics étudiants plus nombreux, à condition que l'édition universitaire accompagne ce mouvement.

Pierre CARBONE



Annexes

Annexe 1 : Lettre de mission 2015-2016 de l'Inspection générale des bibliothèques

Annexe 2 : Formulaire d'enquête

Annexe 1 – Lettre de mission



*La Ministre de l'Éducation nationale,
de l'Enseignement supérieur
et de la Recherche*

*La Ministre de la Culture
et de la Communication*

Monsieur le Doyen,

Les bibliothèques, physiques comme numériques, offrent d'irremplaçables outils de formation et de recherche, d'accès le plus large à la culture et d'éducation artistique et culturelle. Notre ambition est que les bibliothèques soient avant tout un service au public vecteur de citoyenneté et de lien social, et qu'elles garantissent, grâce au principe de libre constitution des fonds, l'accès pluraliste à tous les savoirs. Elles se trouvent aujourd'hui confrontées à d'importantes évolutions liées d'une part à l'importance croissante de l'information scientifique et technique et des services et ressources numériques et d'autre part aux configurations nouvelles de leurs territoires d'intervention, dans les sites universitaires comme dans les collectivités territoriales, dans un contexte de maîtrise des dépenses publiques.

L'inspection générale des bibliothèques (en liaison, le cas échéant, avec les autres inspections générales de nos deux départements ministériels) contribue à mesurer l'efficacité des politiques publiques en ce domaine et à accompagner les projets et les décisions de leurs différents acteurs. Ainsi, dans le cadre de cette lettre de mission, les rapports consécutifs aux missions et au contrôle technique des sites et des établissements et aux études thématiques devront proposer des recommandations concrètes et des pistes d'innovation concernant l'optimisation des moyens mobilisés au service des usagers. Vous vous attacherez en particulier aux améliorations à apporter pour adapter les horaires d'ouverture au rythme de vie des usagers, pour rendre encore plus efficaces l'organisation du travail et les politiques d'acquisition et de conservation de documents physiques et numériques, ainsi que pour renforcer la coopération entre les différentes catégories de bibliothèques dans les secteurs de l'enseignement, de la culture et de la recherche.

Les recteurs-chanceliers, les directeurs d'administration centrale ou les responsables des établissements publics qui souhaitent une intervention de l'inspection générale des bibliothèques sont invités à prendre l'attache du Cabinet du ministre concerné. Dans les mêmes conditions, l'inspection générale des bibliothèques est également susceptible d'intervenir pour le compte des collectivités territoriales qui en font la demande.

Nous vous prions d'agréer, monsieur le doyen, l'assurance de notre meilleure considération.

Najat Vallaud-Belkacem

Fleur Pellerin

Monsieur Pierre CARBONE
Doyen de l'Inspection générale des Bibliothèques
110 rue de Grenelle
75357 PARIS 07 SP

20 NOV. 2015

Liste des missions

Missions pour le Ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Sites et établissements

Le SCD de l'université d'Avignon
Le SCD de l'université de Bretagne-Sud
La COMUE Université Bretagne Loire
Le SCD de l'université de Nice
La Bibliothèque interuniversitaire de Santé

Missions thématiques

Les dépenses documentaires des universités
Les chiffres-clés de la documentation dans les universités françaises
Le besoin d'équipements documentaires dans les universités : bilan des opérations récentes
L'impact de la structuration territoriale des établissements d'enseignement supérieur sur la politique documentaire des universités (avec l'IGAENR)
Le devenir des bibliothèques des organismes de recherche dans la transition numérique
L'offre numérique éditoriale pour les étudiants

Missions pour le Ministère de la Culture et de la Communication

Sites et établissements

Bibliothèques municipales classées

Amiens

Bourges

Dole

Grenoble

Le Mans

Metz

Nîmes

Périgueux

Autres bibliothèques municipales ou intercommunales

Alençon

Auxerre

Bayeux

Dunkerque

Epernay

La Roche-sur-Yon

Saint-Junien

Saint-Malo

Tarbes

Toulon

Bibliothèques départementales

Haute-Loire

Haute-Saône

Ville de Paris :

Bibliothèque historique

Missions thématiques

Laïcité et fait religieux dans les bibliothèques publiques

L'évolution de l'offre de presse dans les bibliothèques publiques

Premier bilan du dispositif national des Bibliothèques numériques de référence

Mission thématique interministérielle

L'organisation du travail interne des bibliothèques (poursuite du travail engagé)

Annexe 2 – Formulaire d'enquête

UNIVERSITE :

Dans le cas où l'université comprend plusieurs services (SCD, BIU), remplir un questionnaire par service.

SCD ou BIU :

NB : arrondir les dépenses à l'euro près

1. DEPENSES D'ACQUISITION DOCUMENTAIRE	2015	2014	2013	2012	2011
DEPENSES DOCUMENTAIRES TOTALES DE L'ETABLISSEMENT					
Montant total des dépenses documentaires de l'établissement					
Montant des dépenses documentaires hors SCD <i>(fournir le détail par composante ou service en annexe)</i>					
Montant des dépenses d'acquisition documentaire effectuées par le SCD ou la BIU :					
dont :					
<i>Acquisition de documents sur support matériel - total, dont :</i>					
<i>Livres imprimés</i>					
<i>Périodiques imprimés</i>					
<i>Autres documents sur support matériel (thèses, manuscrits, cartes et plans, images / photos, vidéo, documents sonores, microformes...)</i>					
<i>Acquisition de documents numériques - total, dont :</i>					
<i>Livres électroniques</i>					
<i>Périodiques électroniques</i>					
<i>dont dépenses facturées par l'Abes pour le contrat Elsevier Science Direct</i>					
<i>Part en % des dépenses consacrées à la formation (préciser le mode de calcul en annexe)</i>					
<i>Part en % des dépenses consacrées à la recherche (préciser le mode de calcul en annexe)</i>					
2. AUTRES DEPENSES DOCUMENTAIRES	2015	2014	2013	2012	2011
Dépenses de conservation					
Dépenses de numérisation					
3. ACQUISITIONS DOCUMENTAIRES A TITRE ONEREUX	2015	2014	2013	2012	2011
SUR BUDGET DU SCD OU DE LA BIU					
DOCUMENTATION SUR SUPPORT					
Livres français, titres					
Livres français, volumes					
Livres étrangers, titres					

Livres étrangers, volumes					
Périodiques, titres					
Autres, titres					
Autres, unités matérielles					
DOCUMENTATION NUMERIQUE MISE A DISPOSITION DES USAGERS					
Services/ressources : nombre de souscriptions en cours au 31,12 de l'année					
<i>Titres signalés dans une liste alphabétique du système d'information ou dans le catalogue</i>					
Périodiques électroniques					
Livres électroniques					
4. AUTRES DEPENSES POUR LA FONCTION DOCUMENTAIRE SUR BUDGET DU SCD OU SUR BUDGET DES SERVICES CENTRAUX	2015	2014	2013	2012	2011
Masse salariale personnels titulaires et non titulaires affectés au SCD ou à la BIU- total					
<i>dont masse salariale sur des fonctions support : GRH/GFC, informatique, immobilier</i>					
Le cas échéant, masse salariale personnels titulaires et non titulaires affectés à des fonctions documentaires hors SCD ou BIU					
Maintenance et fluides sur budget du SCD ou de la BIU(le cas échéant)					
Maintenance et fluides : quote-part sur budget des services centraux					
Autres dépenses de fonctionnement sur budget du SCD					
Autres dépenses de fonctionnement documentaire sur budget des Services centraux					
Dépenses d'investissement pour la documentation (<i>détailler en Annexe</i>)					
5. BUDGET GLOBAL DE FONCTIONNEMENT DE L'UNIVERSITE	2015	2014	2013	2012	2011
Montant total des dépenses de fonctionnement					
Dont masse salariale des personnels titulaires et non titulaires					
6. EFFECTIFS DE L'UNIVERSITE (PUBLIC POTENTIEL en nombre de personnes physiques)	ANNEES				
	2015/ 2016	2014/ 2015	2013/ 2014	2012/ 2013	2011/ 2012
Etudiants					
Enseignants-chercheurs et enseignants					
Personnels non enseignants					

7. DONNEES QUALITATIVES A COMPLETER LE CAS ECHEANT EN ANNEXE

Orientations de politique documentaire :

Répartition des dépenses d'acquisition documentaire par secteur disciplinaire en 2015 (et le cas échéant évolution entre 2011 et 2015) :

Droit, sciences économiques et gestion:

Lettres, sciences humaines et sociales
Santé
Sciences et technologies
Part respective des achats de manuels et de monographies de recherche (et évolution de 2011 à 2015 le cas échéant) :
Politique d'exemplaires pour les manuels :